

E C A • j U R A
ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE
IMMOBILIÈRE ET DE PRÉVENTION



2024

Rapport de gestion

Table des matières

Message du Conseil d'administration	4-6
Rapport de gestion 2024	7-8
Capital assuré et primes encaissées 2024	9
Évolution du capital assuré, des primes, des sinistres et de la prévention des dommages	10
Capital assuré, primes perçues et montant des dommages 2024	11
Dommages dus au feu 2024	
Grands dommages causés par le feu en 2024	12
Statistiques des sinistres dus au feu	13
Dommages dus aux éléments de la nature 2024	14
Statistiques des sinistres dus aux éléments de la nature	15
Prévention et lutte contre les dommages	16
Services de défense contre l'incendie et de secours (SIS)	17-18
Charges pour la prévention et la lutte contre l'incendie	19
Contributions des assureurs privés	20
Tableau récapitulatif général	21
Rapport de l'organe de révision	22-23
Bilan au 31 décembre 2024	24
Compte de résultat	25
Flux de trésorerie	26
Variation des capitaux propres	27
Autorités, direction et personnel	28-29
Annexe aux comptes	30-32
Annexes explicatives et de référence	33-46
Chiffres-clés 2024	47

Établissement cantonal d'assurance
immobilière et de prévention

2350 Saignelégier, rue de la Gare 14, case postale 371
Tél. 032 952 18 40
info@eca-jura.ch, www.eca-jura.ch

Message du Conseil d'administration

L'année 2024 en bref

Au niveau de la sinistralité feu et éléments naturels, l'année 2024 a plutôt épargné le canton du Jura. Après avoir vécu une année record en termes de nombre en 2023, avec pas moins de 1'890 cas, l'année 2024 a été plus clémente avec moins de 400 sinistres enregistrés. En regardant dans le rétroviseur, nous pouvons nous estimer chanceux au regard de ce qui s'est déroulé dans le monde et plus particulièrement dans d'autres cantons. Relevons notamment les événements suivants ayant touché d'autres régions de Suisse: inondations et glissements de terrain en Valais, inondations à Genève, Morges et au Tessin, glissement de terrain à Brienz.

Le résultat consolidé de l'ECA Jura donne un bénéfice net de 6'051'084 francs. Le détail de nos trois secteurs d'activités « assurance et sinistres », « prévention et lutte contre les dommages » et « finances » se trouve ci-dessous :

- **Le secteur « assurance et sinistres »** clôture l'exercice avec un bénéfice de 3'130'538 francs. Les sinistres dus au feu représentent un coût de 3'755'000 francs et ceux dus aux éléments naturels de 555'000 francs.
- **Le secteur « prévention et lutte contre les dommages »** laisse apparaître un résultat de 0 franc, après l'attribution d'un montant de 1'009'109 francs à la provision pour la prévention et la lutte.
- **Le secteur « finances »**, et plus particulièrement la performance des titres et placements de capitaux, génère un bénéfice de 2'543'988 francs. Ce résultat est obtenu grâce à une très bonne tenue des marchés tout au long de l'année.

La stratégie de renforcement de l'Inspectorat des sapeurs-pompiers jurassiens continue avec, en 2024, l'engagement de l'adjoint à l'inspecteur cantonal des SIS, le major Alfonso Mamie, qui a entamé son activité au 1^{er} août. Les missions de l'adjoint à l'inspecteur cantonal sont: soutien à l'inspecteur cantonal, instruction des sapeurs-pompiers jurassiens et conduite de projets dans le domaine pompier.

La formation des sapeurs-pompiers jurassiens s'est également poursuivie en 2024. Ce ne sont pas moins de 141 sapeurs-pompiers qui ont suivi les cours cantonaux dispensés, pour la plupart, au centre intercantonal de formation des sapeurs-pompiers de Balsthal.

La préparation à l'arrivée de Moutier au 1^{er} janvier 2026 occupe l'ECA Jura sur plusieurs fronts, notamment :

- au niveau informatique, effectuer les développements nécessaires pour intégrer dans les systèmes de base de données les bâtiments de Moutier;
- au niveau assurance, produire les premières factures et polices d'assurance en février 2026;
- au niveau prévention, intégration des prescriptions incendies;
- au niveau des sapeurs-pompiers, préparer le rattachement des sapeurs-pompiers de Moutier et procéder aux changements de lois et dispositions correspondantes;
- au niveau des ramoneurs, définir les nouveaux arrondissements de ramonage dès le 1^{er} janvier 2026.

L'arrivée de Moutier nécessite une approche systématique et planifiée.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'administration s'est réuni à six reprises sous la présidence de Madame la ministre Rosalie Beuret Siess.

De nombreux subventionnements ont été accordés, dont notamment des demandes concernant les réseaux d'eau :

- Commune de Basse-Vendline – raccordement de 3 exploitations agricoles en eau potable;
- Commune de Boncourt – remplacement d'une conduite d'alimentation;
- Commune des Breuleux – remplacement de conduites d'alimentation;
- Commune de Cœuve – remplacement de conduites souterraines;
- Commune de Haute-Sorne – extension du réseau d'eau;
- Commune de Soubey – pose d'une conduite de transport;
- Commune de Courtételle – remplacement d'une conduite d'alimentation;
- Commune de Courroux-Courcelon – mise en œuvre du Plan Général d'Alimentation (PGA).

Des décisions formelles ont également été prises, soit essentiellement l'acceptation du budget 2024, la validation des comptes de l'exercice 2023 et de la stratégie de réassurance pour l'année 2025, ainsi que l'ajustement de principes comptables.

COMMISSION SPÉCIALE PARTAGE DES BIENS AIB-ECA JURA

La commission spéciale pour le partage des biens entre l'AIB (Assurance immobilière du canton de Berne) et l'ECA Jura, en lien avec la venue de la ville de Moutier dans le canton du Jura en 2026, a continué son activité en 2024 sous la conduite de son président, M. Cédric Dubied, membre du Conseil d'administration. L'objectif de cette commission est de régler les modalités essentiellement financières en vue du transfert des risques-bâtimens de Moutier entre l'AIB et l'ECA Jura.

COMMISSION FINANCIÈRE (COFINECA)

Au cours de l'année 2024, la COFINECA a siégé à cinq reprises sous la présidence de M^e Jean-François Kohler, vice-président du Conseil d'administration de l'ECA Jura. En outre, les séances semestrielles avec nos différents mandataires ont permis de suivre l'évolution des marchés financiers et leurs environnements géopolitiques et économiques. Les rendements de l'exercice 2024 sont très bons dans leur globalité. Poursuivant sur la lancée de fin d'année 2023, les placements ont profité de la confiance des investisseurs financiers, de la résilience conjoncturelle de la plupart des marchés mondiaux et du recul marqué de l'inflation, pour afficher une croissance presque continue au long de l'année. Une performance positive de 9,97% a ainsi été atteinte sur l'ensemble de notre portefeuille.

REMERCIEMENTS

Le Conseil d'administration tient à exprimer sa gratitude à la direction et à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'ECA Jura pour la qualité de leurs prestations et leur investissement en faveur de la collectivité jurassienne. Ces remerciements s'adressent également aux estimateurs, experts et spécialistes externes à l'établissement qui entretiennent d'excellentes relations de collaboration dans les diverses missions qui leur sont confiées.

Un remerciement particulier est adressé à Madame Patricia Panizza, partie à la retraite à fin juin 2024 après quarante-trois années de service au sein de notre établissement. Nous lui souhaitons de profiter d'une magnifique retraite et souhaitons la bienvenue à sa remplaçante, Madame Mélanie Lazzari.

Les sapeurs-pompiers jurassiens sont intervenus à plus de 400 reprises au cours de l'année écoulée. Des remerciements particuliers s'adressent à eux pour leur disponibilité et l'efficacité de leurs interventions, pratiquées parfois dans des circonstances difficiles. Aux autorités de surveillance des sapeurs-pompiers, aux inspecteurs, experts, instructeurs, commandants, officiers ou soldats du feu vont également nos chaleureux remerciements, sans oublier nos fidèles partenaires que sont le Centre de renfort de Tramelan et le SDIS 90 du Territoire de Belfort.

Sans cette étroite et appréciée collaboration avec tous les acteurs précités et ceux involontairement oubliés, l'ECA Jura ne pourrait offrir à ses assurés les prestations qu'ils méritent et à la population jurassienne une sécurité optimale.

L'ECA Jura continuera à remplir pleinement ses missions afin de garantir des prestations de qualité à ses assurés, que ce soit au niveau de la prévention des dommages, de la lutte contre ceux-ci ou de l'assurance, et cela durablement.

Au nom du Conseil d'administration de l'ECA Jura

La présidente :

Rosalie Beuret Siess
Ministre

Le secrétaire :

Sébastien Hauser
Directeur

E C A • J U R A
ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE
IMMOBILIÈRE ET DE PRÉVENTION



Rapport de gestion 2024

L'année 2024 se caractérise une nouvelle fois par sa chaleur, mais surtout par les fréquentes précipitations qui auront par endroits de lourdes conséquences, entraînant parfois des pertes humaines et de très importants dommages.

En Suisse, le 21 juin 2024, les fortes précipitations cumulées à la fonte des neiges viennent gonfler les rivières, engendrant crues et inondations en Valais et aux Grisons. Dans le val Mesolcina (GR), une lave torrentielle traverse un lotissement emportant tout sur son passage, Zermatt (VS) est coupé du monde. Huit jours plus tard, les éléments de la nature s'abattent à nouveau sur la même région et au Tessin. Certains quartiers de Sierre-Chippis ressemblent à un lac, le Rhône déborde; la Vallée de Saas (VS), le Val Bavona ainsi que la Vallée Maggia (TI) sont durement touchés. Certaines régions ne sont momentanément accessibles que par hélicoptère en raison des routes détruites ou ensevelies. Au Tessin, l'unique pont qui relie les parties inférieures et supérieures de la Vallée Maggia est emporté par les flots et doit être reconstruit d'urgence par l'armée...

SINISTRES DUS AUX ÉLÉMENTS DE LA NATURE

En rapport avec ce qui précède au niveau des éléments de la nature, le canton du Jura aura été épargné et n'aura pas dû faire face à de telles catastrophes, faisant apparaître une année calme pour notre établissement. En 2024, 229 sinistres ont été enregistrés pour les éléments de la nature, alors que 1'700 cas avaient été enregistrés en 2023 et que la moyenne de ces vingt dernières années approche les 900 cas annuels. Pour les enregistrements, 185 sinistres sont dus au vent (894 en 2023), 33 aux inondations et 11 au poids de la neige, pour un montant total de 555'000 francs. Il n'y a pas de cas de grêle enregistré pour 2024, alors qu'au cours des trois dernières années, nous en avons traité entre 700 et 1'000 par an, pour des montants totaux oscillant entre 2,4 et 3,2 millions de francs.

Nous constatons cependant que ces événements extraordinaires gagnent en fréquence et en violence et que nous devons à l'avenir en tenir compte.

SINISTRES DUS AU FEU

Le feu cause régulièrement d'importants dommages, le coût par sinistre étant généralement important. Sur l'exercice, nous comptons 145 cas pour un montant de 3,7 millions de francs, ce qui inscrit l'année 2024 dans notre moyenne des vingt dernières années. Les 15 plus grands sinistres coûtent à eux seuls 3,1 millions de francs. Les causes les plus courantes sont la foudre (61), les défauts de poêles et canaux de fumée (17) ainsi que les appareils électriques et batteries (38).

INDICE D'ASSURANCE

Entre les mois d'avril 2022 et 2023, l'indice zurichois des prix à la construction, sur lequel l'ECA Jura se fonde depuis sa création, a encore fortement augmenté; de sorte que notre établissement a été contraint en 2024 d'adapter une seconde fois à la hausse son indice d'assurance, de 6,8%, cela après une première adaptation en 2023. En 2025, l'indice zurichois s'étant stabilisé, l'indice d'assurance pratiqué par l'ECA Jura ne change pas, de même que les taux de primes.

ESTIMATION DES BÂTIMENTS

Notre établissement a procédé à 3'719 estimations et révisions de valeur en 2024 (3'608 en 2023).

En détail:

1'750 estimations demandées par les propriétaires ou relatives à de nouvelles constructions (1'644 en 2023);

16 estimations extraordinaires;

1'953 révisions systématiques des bâtiments (1'946 en 2023).

Les bâtiments faisant l'objet d'une révision en 2024 correspondent à ceux dont la dernière estimation datait de 2011-2012. Nous réalisons notre objectif qui est de réviser tous les bâtiments du canton d'une valeur de plus de 50'000 francs tous les douze ans environ.

CAPITAL ASSURÉ

L'estimation des bâtiments nouvellement construits ainsi que la révision des sommes assurées des bâtiments transformés ou réestimés ont provoqué un accroissement du capital assuré d'environ 531 millions de francs. L'augmentation de l'indice ECA au 1^{er} janvier 2024 provoque également une importante hausse de l'ordre de 1,846 milliard de francs du capital assuré qui passe dès lors de 28,060 milliards de francs au 31 décembre 2023 (y compris 1,115 milliard de francs d'assurance travaux en cours) à 30,397 milliards de francs au 31 décembre 2024 (y compris 1,075 milliard de francs d'assurance travaux en cours).

BÂTIMENTS ASSURÉS

Nous comptons 201 bâtiments de plus qu'en 2023, passant de 38'904 à 39'105. En tenant compte des 101 radiations (démolitions et sorties d'assurance) enregistrées, nous arrivons à 302 nouvelles constructions, dont 175 bâtiments d'habitation.

TAUX DE PRIMES

En 2024, les taux de prime de base ont été maintenus à 0,38‰ pour les bâtiments massifs et à 0,57 ‰ pour les bâtiments non massifs (+0,19‰ pour la prévention et la lutte contre les dommages), et un rabais de 10% sur la prime de base a été accordé aux assurés.

RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2024

En tenant compte du montant de rabais octroyé et du changement d'indice, le **secteur «assurance»** enregistre pour 12,475 millions de francs de produits des primes après déduction des coûts de la réassurance pour 2,613 millions de francs. Avec les ajustements de provisions des années antérieures, ce secteur présente des charges nettes liées aux sinistres pour un montant de 5,223 millions de francs (contre 8,224 millions en 2023) et des charges d'exploitation pour 2,813 millions de francs (2,753 millions en 2023).

Au bouclage, l'état favorable des sinistres enregistré, en particulier pour les éléments de la nature, a permis une attribution ordinaire implicite à la provision pour risques «éléments de la nature non réassurés» de 2,439 millions de francs et une attribution ordinaire à la provision pour risques «feux non réassurés» à hauteur de 0,218 million de francs.

Par ailleurs, on se rappelle qu'en 2021 et 2023 les dommages dus aux éléments de la nature ont été tels que la limite des grands dommages a été dépassée dans d'autres cantons, ce qui avait alors conduit à l'appel de contributions solidaires des ECA faisant contractuellement partie de la Communauté Intercantonale de Réassurance pour Éléments Naturels (CIREN). Tel n'est heureusement pas le cas en 2024. Toutefois, le montant de charges enregistré à ce titre sur les précédents exercices a dû être complété sur l'année 2024 à hauteur de 271'924 francs.

Il découle de ce qui précède que le domaine de l'assurance boucle l'année courante avec un excédent de produits de 3,131 millions de francs, représentant le résultat technique de l'établissement, cela après l'enregistrement d'autres produits d'exploitation dont la dissolution de la provision pour rabais sur primes de 1,168 million de francs.

Le secteur «prévention et lutte contre les dommages», avec 6,627 millions de francs de recettes et 5,618 millions de francs de charges, génère un produit comptable de 1,009 million de francs, totalement attribuable à la provision pour la prévention et la lutte en lien avec la mission première de ce secteur.

Pour faire suite à une année 2023 où l'inflation a amorcé sa baisse et où les risques de récession ont commencé à s'éloigner, l'année 2024 a vu apparaître une certaine résilience conjoncturelle ainsi que les premières détentes de politiques monétaires, mais également l'explosion de la valeur de l'or. Malgré diverses tensions géopolitiques, la croissance économique mondiale a été légèrement positive et les taux d'inflation en baisse ont permis aux banques centrales d'abaisser leurs taux directeurs, faisant ainsi progresser les marchés, en particulier ceux des actions et de l'immobilier. En découle une croissance presque continue des marchés mondiaux tout au long de l'exercice 2024, permettant au secteur «financier» d'enregistrer un résultat faste, induit par une performance des placements de capitaux de +9,97 %.

Avec des produits de placements pour 19,079 millions de francs (contre 11,397 millions de francs en 2023), des charges de placements pour 2,914 millions de francs (3,166 millions de francs l'année précédente) et des frais de gestion et transactions pour 328'990 francs, le résultat des placements de capitaux 2024 permet une attribution de rendement au domaine de la prévention pour 385'000 francs.

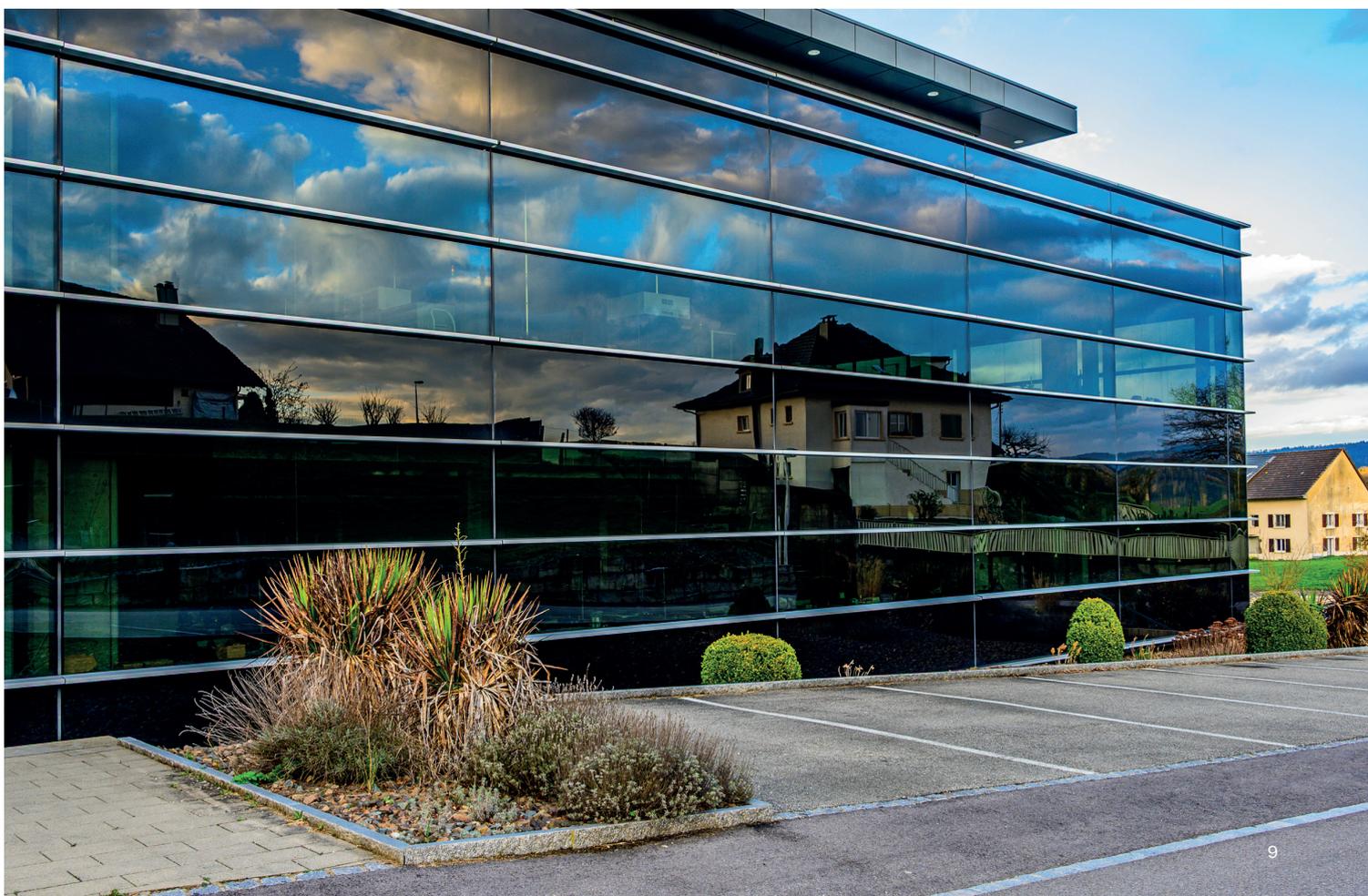
Les principes de présentation des comptes appliqués aux placements (Swiss Gaap RPC), couplés à ceux découlant du rendement espéré, ont permis d'attribuer un montant de 12,907 millions de francs à la provision pour «fluctuation et différence de cours sur titres» qui passe ainsi de 15,305 millions de francs à fin 2023 à 28,212 millions de francs à fin 2024.

Par ailleurs, des produits uniques et hors exploitation ont été enregistrés en 2024 pour 376'559 francs.

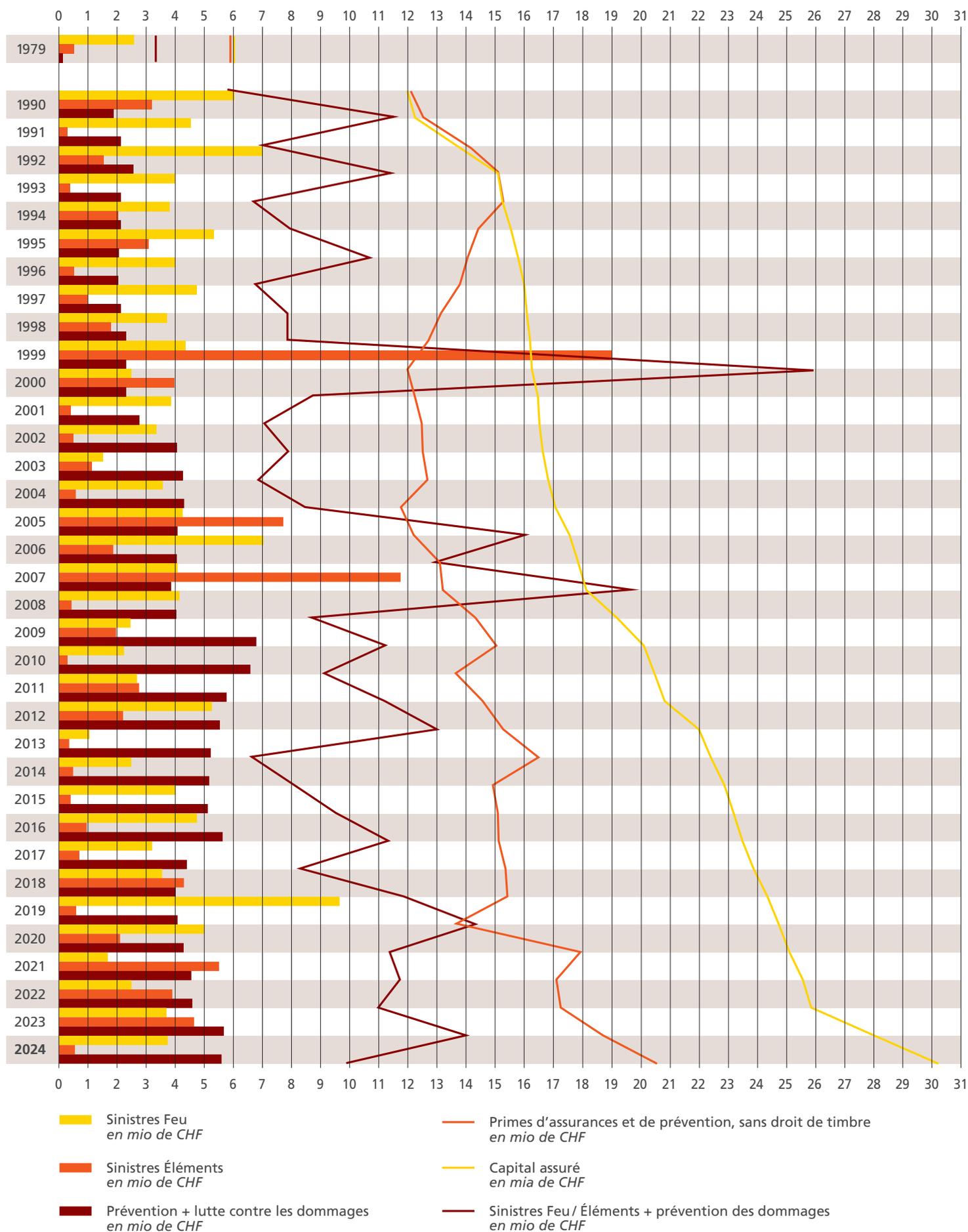
L'exercice 2024 fait dès lors apparaître un **bénéfice net de 6,051 millions** de francs suisses.

Capital assuré et primes encaissées 2024

DISTRICT	BÂTIMENTS NOMBRE	SOMME ASSURÉE CHF	PRIMES ENCAISSÉES CHF
Delémont	17'457	13'668'118'300	7'033'271.37
Franches-Montagnes	6'350	4'623'522'300	2'379'148.78
Porrentruy	15'298	11'030'286'900	5'675'909.40
Total	39'105	29'321'927'500	15'088'329.55
Nouveaux bâtiments en construction	255	426'866'240	
Bâtiments en transformation		648'447'656	
Total	39'360	30'397'241'396	15'088'329.55



Évolution du capital assuré, des primes, des sinistres et de la prévention des dommages



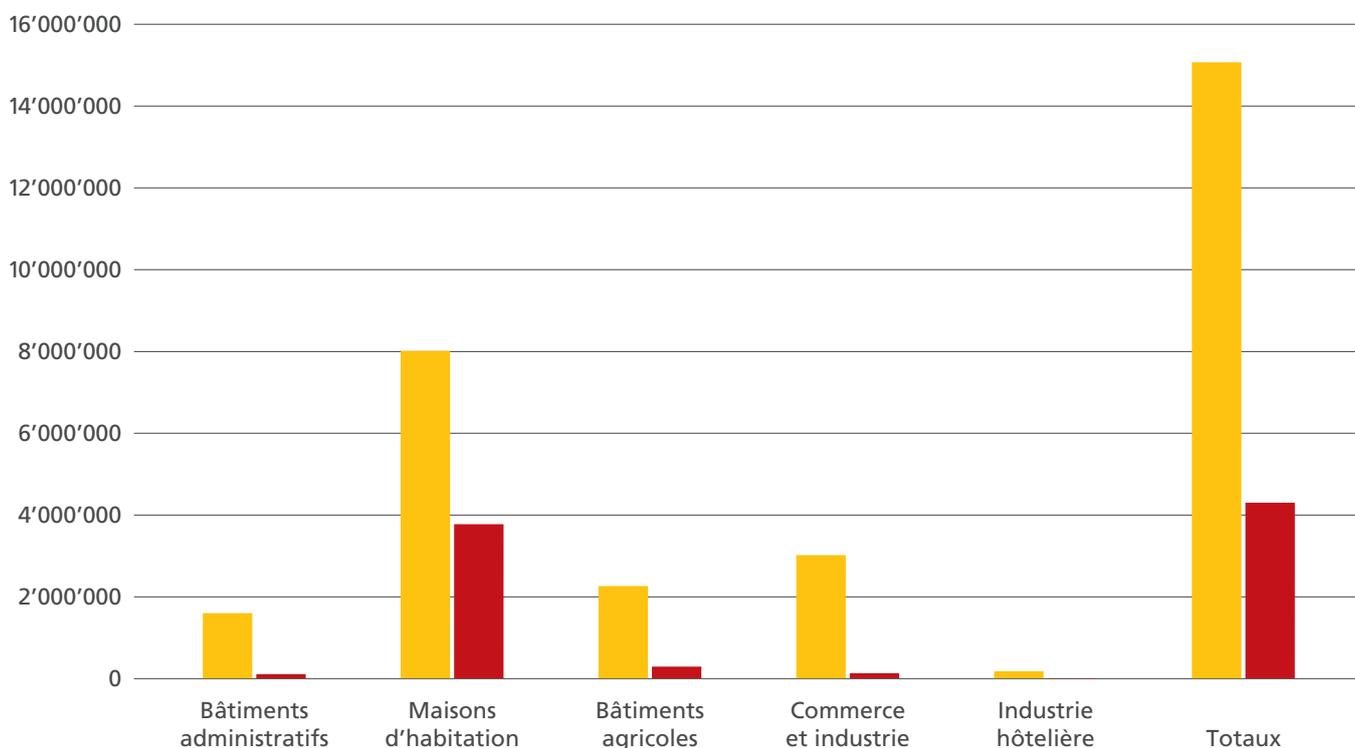
Capital assuré, primes perçues et montant des dommages 2024

(Répartition par catégorie de bâtiments, sans tenir compte des assurances pour travaux en cours)

	BÂTIMENTS NOMBRE	CAPITAL ASSURÉ CHF	PRIMES PERÇUES CHF	MONTANT DES DOMMAGES CHF
Bâtiments administratifs	1'078	3'150'631'300	1'601'766	114'000
Maisons d'habitation	21'838	19'117'074'800	8'019'598	3'772'000
Bâtiments agricoles	4'585	2'649'231'000	2'265'672	291'000
Commerce et industrie	11'486	4'198'895'500	3'014'199	133'000
Industrie hôtelière	118	206'094'900	187'095	0
Totaux	39'105	29'321'927'500	15'088'330	4'310'000

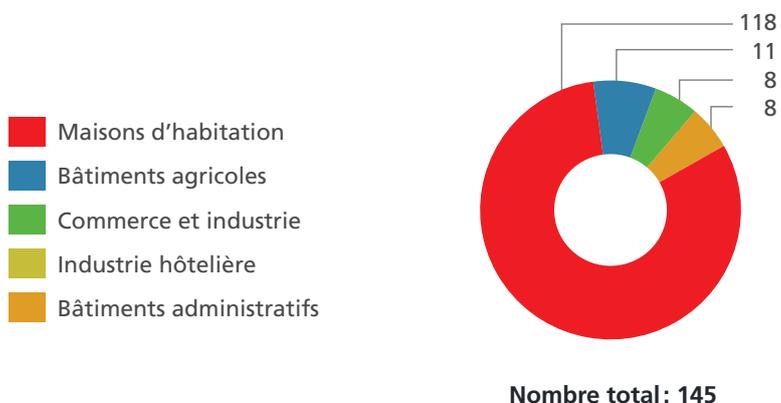
■ Primes perçues
■ Montant des dommages

en CHF

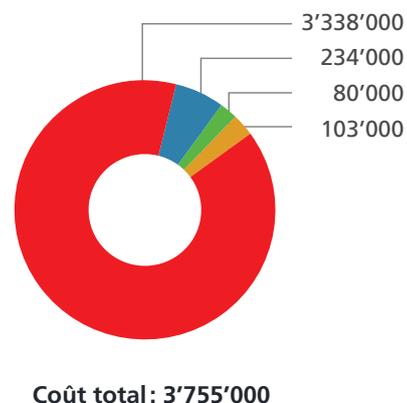


Dommmages dus au feu 2024

Nombre de sinistres par type de bâtiments



Montant par type de bâtiments, en CHF



Grands dommages causés par le feu en 2024

DATE	COMMUNE	DESTINATION	MONTANT ESTIMÉ, CHF
13.02.2024	Vicques	Habitation	41'542.-
12.04.2024	Fahy	Rural	80'000.-
16.05.2024	Damphreux	Rural	125'000.-
20.05.2024	Alle	Bureau	70'000.-
20.05.2024	Alle	Entrepôts	50'000.-
20.05.2024	Porrentruy	Bureau	45'000.-
05.07.2024	Delémont	Habitation	36'000.-
28.07.2024	Alle	Habitation	54'258.-
26.08.2024	Delémont	Habitation	50'000.-
02.09.2024	Buix	Habitation	400'000.-
03.10.2024	Pleigne	Habitation	750'000.-
22.11.2024	Porrentruy	Bureau	35'000.-
23.11.2024	Bourrignon	Habitation	50'000.-
23.11.2024	Courgenay	Bâtiment mixte	550'000.-
27.12.2024	Porrentruy	Bâtiment mixte	800'000.-

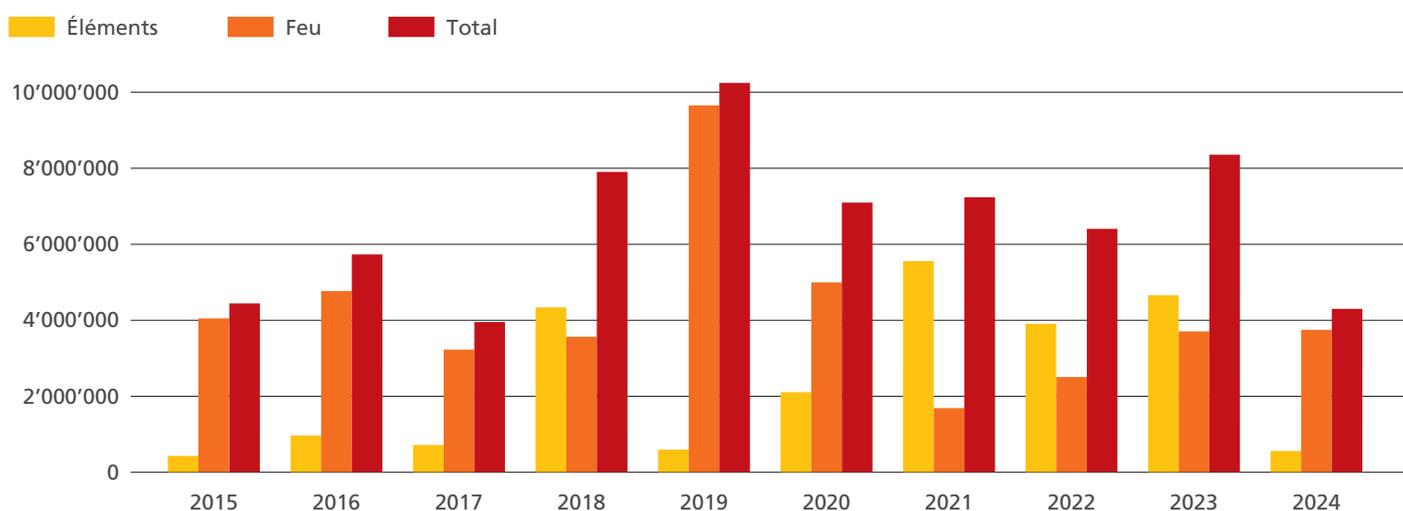
Total des 15 sinistres feu

3'136'800.-

Statistiques des sinistres dus au feu

DATE	FEU		FOUDRE		TOTAL	
	NOMBRE SINISTRES	CHF	NOMBRE SINISTRES	CHF	NOMBRE SINISTRES	CHF
1979	184	2'270'596	233	355'004	417	2'625'600
Sinistres dus au feu sur les 20 dernières années						
2005	144	3'997'490	175	245'940	319	4'243'430
2006	148	6'449'900	158	570'900	306	7'020'800
2007	134	3'742'040	170	323'510	304	4'065'550
2008	158	3'976'870	109	164'616	267	4'141'486
2009	127	2'289'850	110	171'600	237	2'461'450
2010	121	2'137'700	53	94'420	174	2'232'120
2011	147	2'214'790	139	465'210	286	2'680'000
2012	147	5'112'500	120	137'500	267	5'250'000
2013	114	944'070	64	105'930	178	1'050'000
2014	144	2'380'112	76	102'888	220	2'483'000
2015	123	3'886'847	49	113'153	172	4'000'000
2016	82	4'621'626	59	128'374	141	4'750'000
2017	74	2'633'254	65	566'746	139	3'200'000
2018	85	3'319'608	85	230'392	170	3'550'000
2019	92	9'552'702	48	97'298	140	9'650'000
2020	94	4'919'875	31	70'125	125	4'990'000
2021	64	1'473'370	81	206'630	145	1'680'000
2022	69	2'180'520	126	319'480	195	2'500'000
2023	82	3'060'750	108	639'250	190	3'700'000
2024	84	3'582'400	61	172'600	145	3'755'000
Moyenne 1979-2024	169	3'791'698	182	375'176	351	4'166'874
Moyenne des 20 dernières années					206	3'870'142

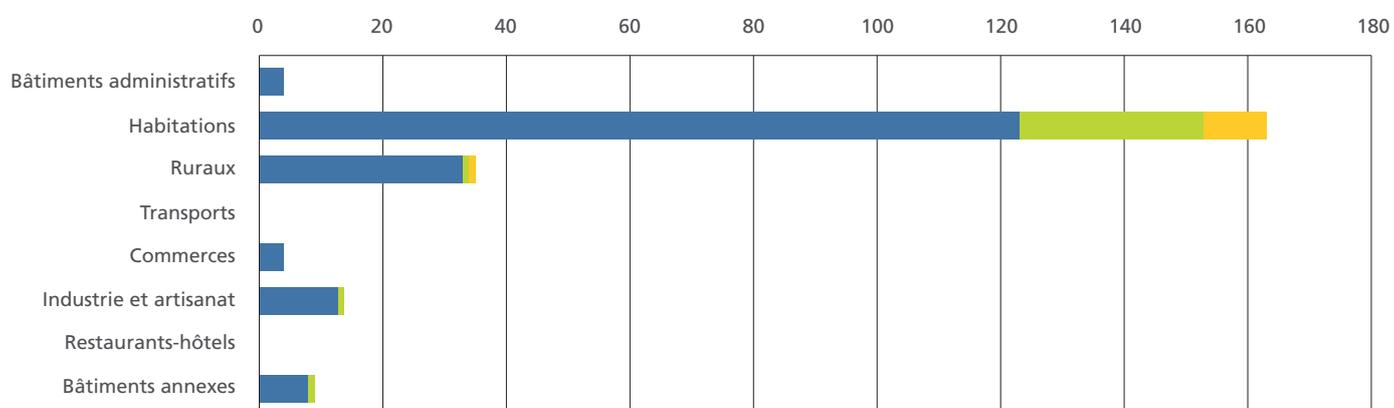
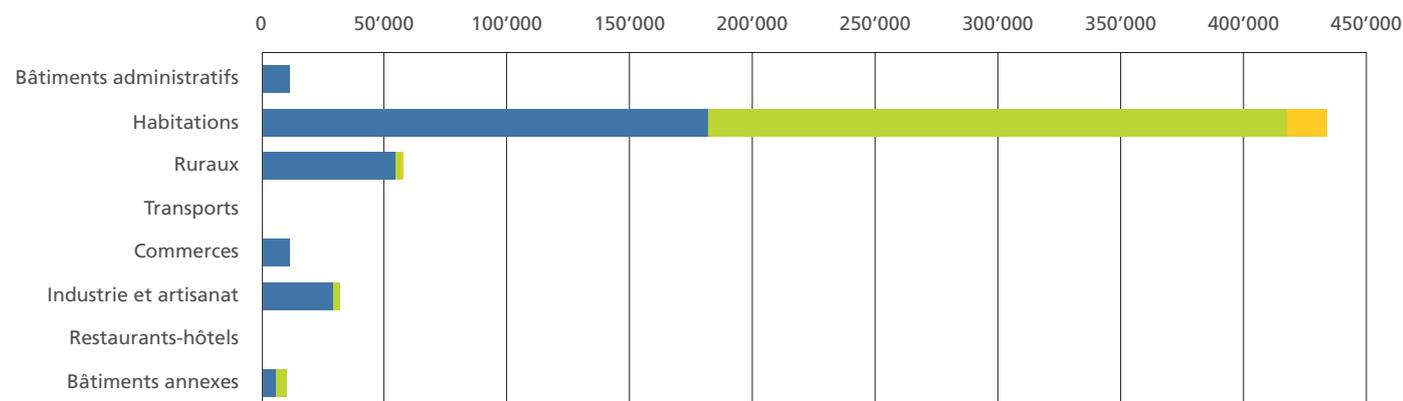
Évolution des sinistres Feu et Éléments sur les 10 dernières années (coûts)



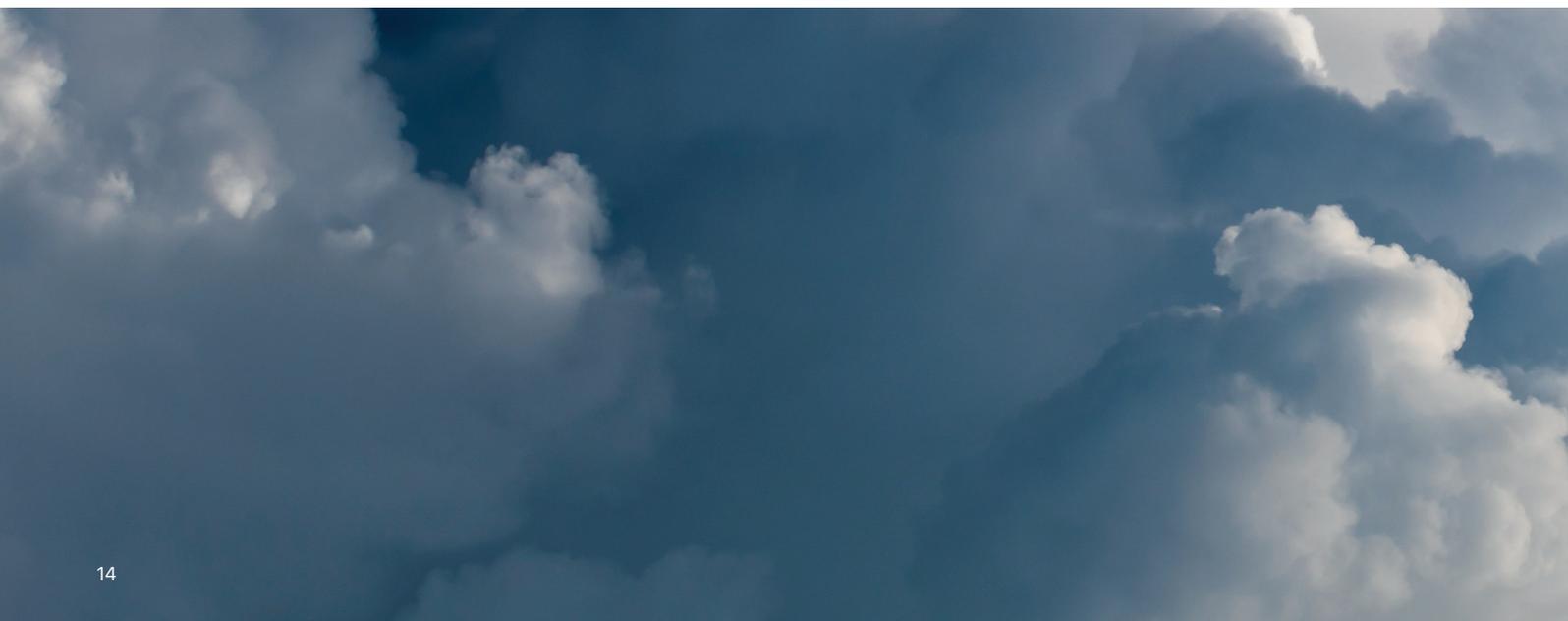
Dommmages dus aux éléments de la nature 2024

Répartition des sinistres par type de bâtiments

Total des coûts: 555'000 francs

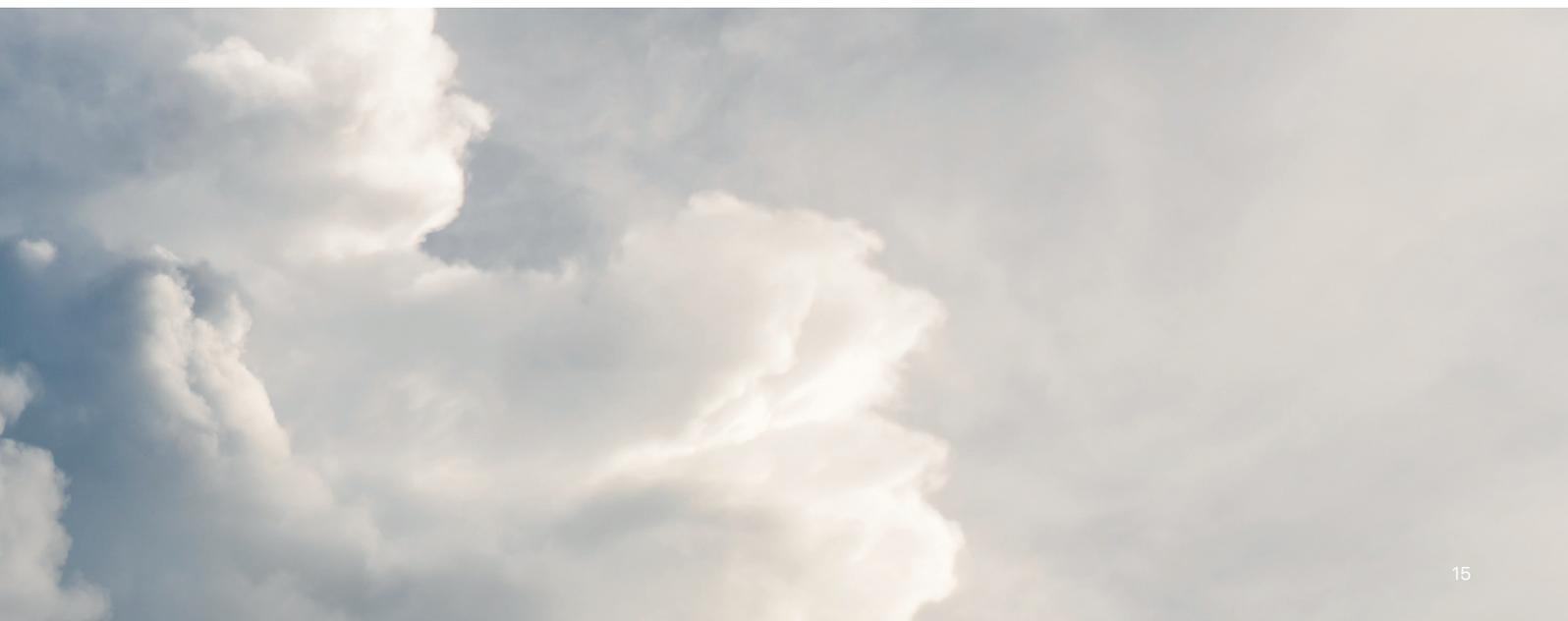


■ Tempête
 ■ Grêle
 ■ Hautes eaux
 ■ Ruissellement
 ■ Neige
 ■ Chutes pierres
 ■ Mouv. sol – érosion berges



Statistiques des sinistres dus aux éléments de la nature

ANNÉE	TEMPÊTE		GRÊLE		NEIGE		HAUTES EAUX		MOUV. DU SOL		TOTAL	
	NOMBRE SINISTRES	CHF	NOMBRE SINISTRES	CHF	NOMBRE SINISTRES	CHF	NOMBRE SINISTRES	CHF	NOMBRE SINISTRES	CHF	NOMBRE SINISTRES	CHF
1979	237	427'974	31	42'196	12	23'300	48	104'175	0	0	328	597'645
Sinistres «Éléments» sur les 20 dernières années												
2005	68	107'320	2'547	7'272'631	86	179'820	36	139'990	0	0	2'737	7'699'761
2006	146	214'395	204	577'880	264	863'730	38	203'350	0	0	652	1'859'355
2007	464	640'680	98	201'800	40	69'240	558	10'813'280	0	0	1'160	11'725'000
2008	172	333'900	9	11'100	31	64'260	7	13'970	3	11'000	222	434'230
2009	547	882'990	33	43'849	389	1'027'147	10	11'844	0	0	979	1'965'830
2010	59	69'336	4	4'476	18	30'583	37	184'361	3	4'074	121	292'830
2011	1'406	2'385'623	109	280'015	0	0	39	84'362	0	0	1'554	2'750'000
2012	222	242'430	777	1'871'900	22	43'290	28	42'380	0	0	1'049	2'200'000
2013	27	85'750	62	147'140	28	76'960	11	40'150	0	0	128	350'000
2014	180	391'800	18	47'150	4	5'300	9	40'750	0	0	211	485'000
2015	68	151'192	40	109'106	9	86'540	23	52'330	1	832	141	400'000
2016	375	585'200	68	159'700	7	11'300	30	183'000	2	10'800	482	950'000
2017	159	457'600	96	216'200	4	8'800	8	8'600	3	8'800	270	700'000
2018	1'070	1'974'073	83	207'454	5	6'020	271	2'111'942	1	511	1'430	4'300'000
2019	288	499'015	23	60'646	11	23'495	2	3'756	1	3'088	325	590'000
2020	1'057	1'846'815	40	97'385	2	14'125	27	128'560	4	13'115	1'130	2'100'000
2021	140	315'100	706	2'507'435	11	19'230	341	2'681'335	2	26'900	1'200	5'550'000
2022	283	545'350	982	3'236'110	7	12'690	28	105'850	0	0	1'300	3'900'000
2023	894	1'932'200	752	2'446'400	3	8'000	46	167'000	5	96'400	1'700	4'650'000
2024	185	292'200	0	0	11	17'400	33	245'400	0	0	229	555'000
Moyenne												
1979-2024	530	1'035'487	253	647'697	54	110'997	66	486'057	1	8'507	903	2'288'746
Moyenne des 20 dernières années											851	2'672'850



Prévention et lutte contre les dommages

FORMATION ET INFORMATION

PRÉVENTION INCENDIE ET DANGERS NATURELS DANS LES MÉDIAS

La campagne d'annonces menée depuis quelques années a été reconduite en 2024. Les thématiques ci-dessous ont à nouveau été abordées :

- précautions à prendre lors de la récolte des cendres des cheminées et poêles à bois;
- surveillance des casseroles sur les plans de cuisson;
- dangers provoqués par des bougies laissées sans surveillance;
- dangers liés aux décorations de Noël;
- surveillance de la température des fourrages;
- prévention des dommages dus aux orages.

En collaboration avec les établissements cantonaux d'assurance des cantons de Vaud (ECA), Fribourg (ECAB) et Neuchâtel (ECAP), l'ECA Jura a participé à la mise sur pied d'une campagne de prévention visant à sensibiliser la population à une utilisation adéquate et au recyclage des batteries au lithium-ion présentes dans notre quotidien. Intitulée « attention-batterie.ch », elle a été diffusée en Suisse romande, notamment sur la RTS. Cette campagne a connu un large succès (www.attention-batterie.ch).

PRESCRIPTIONS ET CONTRÔLES

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

En 2024, le département prévention et lutte contre les dommages a déterminé les conditions à remplir pour la protection contre l'incendie et les dangers naturels dans le cadre des procédures de demande de permis de construire. En tout, 544 dossiers ont été établis, ce qui représente une diminution de 28 dossiers par rapport à l'année 2023 (- 80 par rapport à 2022).

AUTORISATIONS PARTICULIÈRES

Dans le cadre de procédures liées à des autorisations d'exploitation, l'ECA Jura a établi 86 rapports de prévention pour l'obtention d'une patente de restaurant et 4 contrôles de conformité pour l'obtention de plaques d'immatriculation professionnelles.

CONTRÔLES DE CONFORMITÉ

À la fin des travaux de nouvelles constructions ou de bâtiments transformés pour lesquels des conditions en matière de protection incendie et dangers naturels ont été fixées, les installations particulières suivantes ont été inspectées par une personne ou un organisme reconnu par l'ECA Jura :

- installations thermiques soumises au ramonage;
- paratonnerres;
- installations de détection d'incendie;
- installations d'extinction automatique.

Ces contrôles ont permis de clore administrativement 1'161 dossiers, soit 160 de plus qu'en 2023.

CONTRÔLES PÉRIODIQUES

En 2024, 45 bâtiments ont fait l'objet de contrôles périodiques au sens des dispositions de l'article 20 de la Loi sur la protection contre les incendies et les dangers naturels (RSJU 871.1). Plusieurs mesures ont été demandées afin d'améliorer la sécurité incendie de ces bâtiments.

SUBVENTIONS

MESURES DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET LES DANGERS NATURELS

Les dispositions en vigueur concernant le subventionnement en matière de prévention incendie ont permis :

- d'assainir 23 conduits de fumée défectueux ou présentant un danger d'incendie;
- de poser 8 installations volontaires de paratonnerres;
- d'installer 5 systèmes automatiques de détection d'incendie non obligatoire (démarche volontaire);
- de mettre en œuvre des mesures de protection contre les inondations dans 5 bâtiments menacés par ce phénomène;
- d'allouer d'autres subventions diverses.

Les versements effectués dans ces domaines se montent à près de 148'757 francs.

RÉSEAUX D'EAU

L'ECA Jura poursuit sa politique de subventionnement des réseaux d'eau participant à la défense incendie. En 2024, 42 demandes ont été déposées pour :

- 14 extensions de réseaux d'eau;
- 24 remplacements d'anciennes conduites et d'hydrants;
- 3 dossiers concernant des installations d'alimentation en eau;
- 1 dossier concernant une réserve incendie indépendante du réseau d'eau.

Le montant des garanties octroyées en lien avec ce qui précède s'élève à 1'003'204 francs.

L'ECA Jura a par ailleurs versé, en 2024, 668'207 francs au titre de subventionnement des réseaux d'eau dont les travaux étaient terminés ainsi que pour des acomptes ad hoc.

Services de défense contre l'incendie et de secours (SIS)

En 2024, les activités dans les domaines du service d'incendie et de secours ont diminué de l'ordre de 12%, ce qui s'explique par le fait que notre canton a été relativement épargné par les éléments naturels.

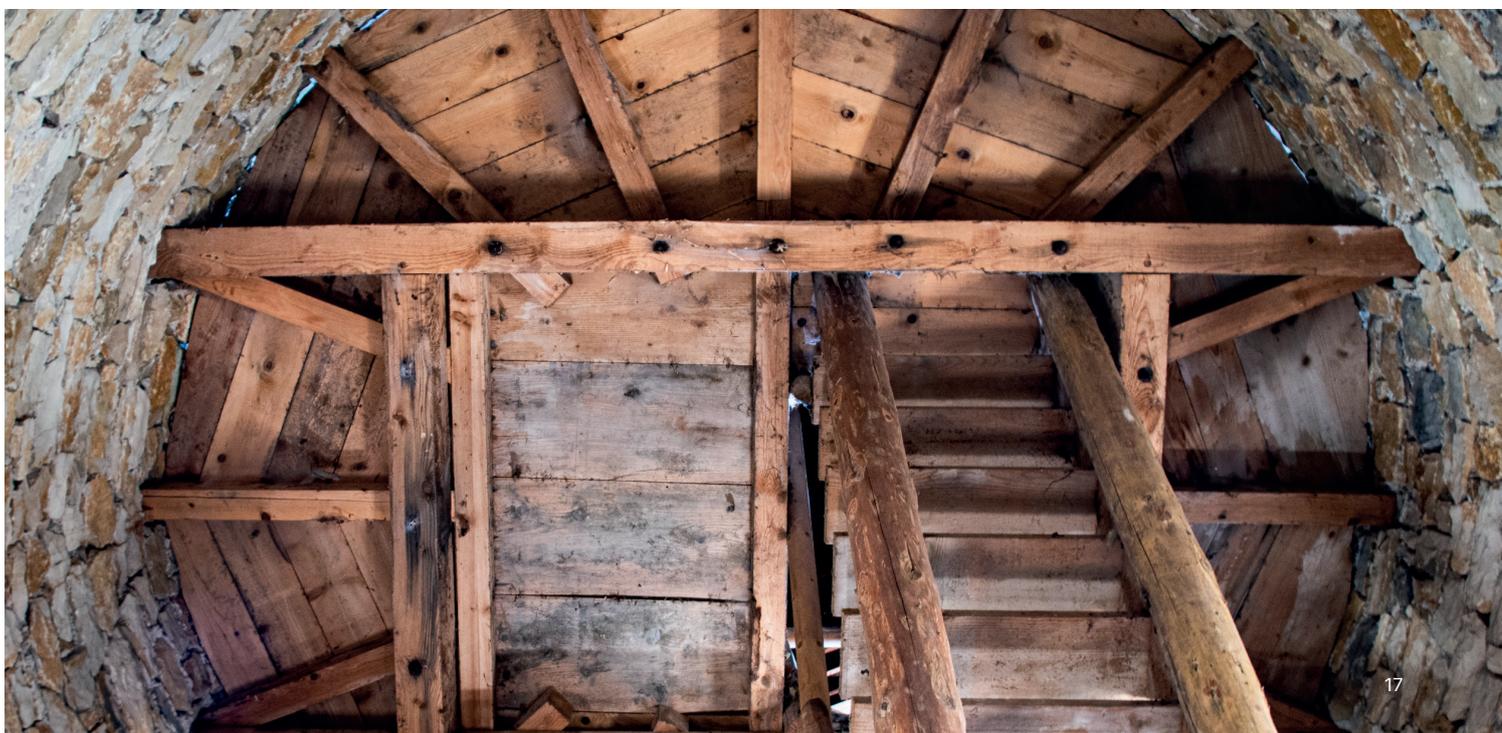
Les effectifs des SIS affichent une stabilisation. À la fin de l'année 2024, le nombre de sapeurs-pompiers s'élève à 945 unités réparties en 830 hommes et 115 femmes. Les 159 officiers et 174 sous-officiers représentent 35,23 % de l'effectif total, en adéquation avec les principes hiérarchiques de nos organisations.

Le groupe de travail «Pompiers JU2020» a reçu de la part du Gouvernement la mission de développer la variante dite «régionale», en répondant à ses impératifs financiers et à sa gouvernance. Il a été adjoint au groupe de travail une société fiduciaire pour développer le volet financier.

Quant au nombre de sapeurs-pompiers ayant suivi un cours cantonal en 2024, il s'élève à 14,9 % de l'effectif global.

COURS CANTONAUX DE FORMATION DES SAPEURS-POMPIERS

TYPE DE FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR DISTRICT			TOTAL
	DELÉMONT	PORRENTROY	FRANCHES-MONTAGNES	
FGB (formation générale de base avec protection respiratoire)	27	12	10	49
FTB (formation technique de base)	18	7	8	33
FCG (formation de chef de groupe)	5	7	5	17
CI1 (chef d'intervention 1)	0	6	1	7
CI2 (chef d'intervention 2)	4	9	2	15
Machinistes	10	6	4	20
Total	64	47	30	141



COURS DE PERFECTIONNEMENT DES INSTRUCTEURS

Ce cours a eu lieu les 1^{er} et 2 mars 2024 en Ajoie, sous la direction du maj. Xavier Dobler, inspecteur d'arrondissement. Ce sont 15 instructeurs qui ont pu bénéficier d'une formation particulière dans la mise en pratique de la manipulation des tronçonneuses, ainsi que dans le perfectionnement de la transmission de certaines leçons des cours cantonaux.

COURS FÉDÉRAUX 2024

Chaque année nos instructeurs suivent les cours organisés par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers dans les différents domaines de compétences des sapeurs-pompiers.

Les personnes suivantes ont réussi avec succès les cours de :

- Formation à la conduite d'événements majeurs : M. Alfonso Mamie ;
- Formation d'instructeur à la conduite d'intervention : MM. Damien Berberat et Romain Tatti ;
- Formation continue d'instructeur : MM. Alfonso Mamie, Xavier Dobler, Antoine Seuret et Anthony Voillat.

NOMINATIONS / DÉMISSIONS / FINS DE MANDAT

Au niveau de l'inspectorat, un nouveau poste a été créé et nous avons procédé à l'engagement d'un inspecteur cantonal adjoint/responsable de la formation, en la personne de M. Alfonso Mamie.

Deux SIS ont annoncé un changement au poste de commandant, il s'agit de :

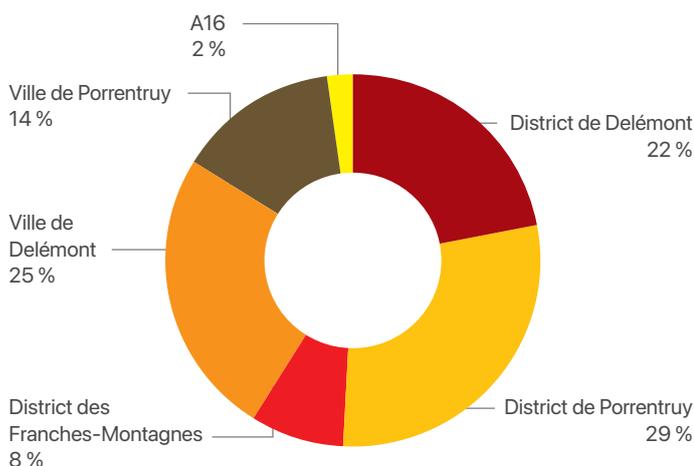
- M. Ludovic Marchand qui remplace M. Jean-Baptiste Jeannerat pour le SIS Clos du Doubs ;
- M. Eric Meunier qui remplace M. Thierry Van Schilt pour le SIS Von Roll Choindez.

Des remerciements sont adressés aux sortants pour leur belle carrière au service de la population et une cordiale bienvenue est souhaitée aux nouveaux arrivants.

INTERVENTION DES SIS

Les statistiques de la police cantonale jurassienne relatives au système de transmission des alarmes destinées aux sapeurs-pompiers font état de 406 mobilisations. La plus grande part de ces alarmes reste le fait des alarmes automatiques qui représentent les 35,4% de la totalité des interventions.

ALARMES RTA 2024



District de Delémont	90
District de Porrentruy	118
District des Franches-Montagnes	33
Ville de Delémont	101
Ville de Porrentruy	55
Autoroute A16	9
TOTAL	406

Charges pour la prévention et la lutte contre l'incendie

En CHF

ANNÉE	PRÉVENTION CONTRE LES DOMMAGES				LUTTE CONTRE LES DOMMAGES			FRAIS GÉNÉRAUX ADMINISTRATION*	TOTAUX
	POLICE DU FEU	ADDUCTIONS D'EAU. RÉSERVOIRS. HYDRANTS	SUBSIDES POUR LA PRÉVENTION CONTRE LES DOMMAGES	CONTRIBUTIONS AU CIPI. I.S. ET DIVERS	INSPECTIONS. SERVICE DE DÉFENSE CONTRE LE FEU	COURS DE SAPEURS-POMPIERS	SUBSIDES POUR LA LUTTE CONTRE LES DOMMAGES		
1993	188'443.25	507'173.00	581'705.60	45'925.50	92'774.65	141'168.60	616'865.15		2'174'055.75
1994	357'293.60	359'132.00	535'539.30	26'454.50	98'668.70	145'662.00	626'610.20		2'149'360.30
1995	289'482.60	561'924.00	374'460.90	50'808.30	54'603.85	91'690.85	639'359.85		2'062'330.35
1996	218'381.15	540'267.00	433'859.10	75'291.90	64'407.55	166'585.95	570'669.70		2'069'462.35
1997	247'700.85	440'932.00	398'123.00	73'521.35	109'930.30	148'441.00	747'284.75		2'165'933.25
1998	132'367.50	816'459.00	445'866.10	57'690.70	42'893.10	140'819.85	713'267.45		2'349'363.70
1999	145'766.00	869'270.30	382'753.05	75'346.30	49'000.65	165'940.60	633'458.30		2'321'535.20
2000	120'611.55	950'940.00	447'758.30	71'732.00	82'514.55	143'347.25	501'882.15		2'318'785.80
2001	132'491.85	1'004'638.30	528'064.85	73'542.70	106'471.90	164'856.25	766'143.85		2'776'209.70
2002	124'348.15	1'314'241.50	739'098.85	82'836.00	150'089.00	190'791.85	628'446.55	798'103.55	4'027'955.45
2003	146'087.50	757'655.00	765'310.35	96'246.85	132'337.55	199'362.15	1'287'112.50	874'697.55	4'258'809.45
2004	170'878.65	667'964.00	772'948.30	103'742.15	85'683.80	187'919.60	1'434'169.15	876'238.20	4'299'543.85
2005	161'528.45	715'246.00	708'448.55	87'753.60	72'453.15	177'474.60	1'193'433.86	949'084.15	4'065'422.36
2006	152'047.00	579'366.00	510'011.75	82'427.30	69'357.45	175'887.40	1'470'621.34	1'002'769.90	4'042'488.14
2007	160'219.90	584'865.00	665'012.55	84'758.70	60'859.50	228'537.75	1'155'092.50	997'422.00	3'936'767.90
2008	116'759.15	536'372.60	903'514.85	91'225.85	59'380.65	212'333.20	1'105'811.15	1'007'880.95	4'033'278.40
2009	174'469.85	735'323.05	1'461'142.60	102'088.10	63'951.55	224'083.20	2'893'728.65	1'126'369.35	6'781'156.35
2010	163'547.15	2'100'202.35	990'644.80	107'272.80	65'922.55	216'594.40	1'684'223.10	1'244'344.75	6'572'751.90
2011	173'509.50	1'669'402.55	976'437.70	100'304.30	99'008.60	215'981.20	1'285'027.55	1'237'034.65	5'756'706.05
2012	319'803.70	1'624'855.05	583'357.10	109'284.25	96'908.45	240'946.50	1'308'290.35	1'239'689.00	5'523'134.40
2013	304'291.35	907'624.10	529'228.30	112'037.00	92'974.60	264'682.75	1'752'207.88	1'247'990.65	5'211'036.63
2014	233'536.00	436'316.60	503'907.60	118'496.60	108'772.10	252'953.50	2'160'143.95	1'342'455.35	5'156'581.70
2015	349'991.95	1'015'693.85	172'255.50	110'980.50	116'979.75	403'558.65	1'539'856.85	1'402'250.85	5'111'567.90
2016	136'235.90	1'921'287.75	167'015.00	138'070.80	138'554.70	424'174.40	1'342'179.30	1'365'507.40	5'633'025.25
2017	224'011.00	1'014'335.85	137'873.90	160'149.50	119'251.35	325'001.30	1'046'838.10	1'363'687.00	4'391'148.00
2018	247'369.30	392'021.70	81'507.25	135'081.55	112'564.75	514'835.80	1'129'068.55	1'406'204.50	4'018'653.40
2019	246'645.30	768'384.80	109'463.35	140'321.80	100'138.25	337'879.05	879'786.50	1'492'251.15	4'074'870.20
2020	210'149.90	956'492.65	163'007.05	180'859.50	75'273.75	196'086.05	943'456.40	1'561'311.45	4'286'636.75
2021	213'300.59	740'365.95	158'059.75	157'678.25	86'536.75	519'602.12	1'074'608.65	1'595'461.95	4'545'614.01
2022	182'022.35	330'911.70	121'042.05	144'304.30	78'248.25	371'777.05	1'850'259.27	1'510'255.90	4'588'820.87
2023	186'686.42	472'547.70	303'342.00	174'178.75	91'370.20	504'374.71	2'356'298.95	1'584'686.00	5'673'484.73
2024	180'265.68	976'766.05	155'101.88	187'303.40	90'458.90	379'037.00	1'745'860.69	1'903'380.85	5'618'174.45

* dès 2002: nouvelles directives ECA sur les subsides aux SIS et ventilation des frais d'administration.

CIPI: Centre d'information pour la prévention des incendies.

I.S.: Institut de sécurité.

Contributions des assureurs privés

VALEUR DU MOBILIER ASSURÉ ET CONTRIBUTIONS À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

La valeur du mobilier assuré dans le Jura au 31 décembre 2023 par des compagnies d'assurance privées et leurs contributions à l'ECA Jura en 2024 pour la prévention et la lutte contre les dommages sont les suivantes :

COMPAGNIE		MONTANT ASSURÉ CHF	CONTRIBUTION CHF
Mobilière Suisse SA	Berne	3'698'631'564	184'931.60
Helvetia Assurances SA	Saint-Gall	1'438'156'000	71'907.80
AXA Assurances SA	Winterthour	1'339'333'349	66'966.65
Allianz Suisse Assurances SA	Wallisellen	928'409'734	46'420.50
Zurich Assurances SA	Zurich	910'708'000	45'535.40
Swiss RE International SE	Zurich	814'243'897	40'712.19
Bâloise Assurance SA	Bâle	772'572'907	38'628.65
Vaudoise Assurances SA	Lausanne	304'900'000	15'245.00
Generali Assurances Générales SA	Nyon	258'623'000	12'931.15
Chubb Versicherungen AG	Zurich	182'339'275	9'116.95
AIG Europe SA	Luxembourg	141'833'922	7'091.70
AXA Corporate & XL Insurance Company	Zurich	106'741'003	5'337.05
TSM Compagnie d'assurances	La Chaux-de-Fonds	72'450'000	3'622.50
Emmental Versicherung	Konolfingen	69'805'241	3'490.00
FM Insurance Europe SA	Berne	56'141'782	2'807.09
Smile.direct Versicherung	Dübendorf	28'101'400	1'405.10
CSS Assurance SA	Lucerne	19'224'742	961.24
SBB Insurance AG	Vaduz	14'446'037	722.30
Branchen Versicherung - Metzger	Zurich	8'075'000	403.75
Allianz Global Corporate & Specialty AG	Zurich	6'315'600	315.80
IptiQ AG	Zurich	3'273'000	163.65
Lloyd's Versicherer	Zurich	2'966'000	148.30
HDI Global SE	Zurich	2'678'026	133.90
VZ VersicherungsPool AG	Zurich	2'556'900	127.85
Liberty Speciality Markets Europe Sàrl	Zurich	2'000'000	100.00
GVB Assurances privées SA (AIB)	Ittigen	1'055'200	52.76
Simpego Versicherungen AG	Zurich	664'300	33.20
GlarnerSach	Glaris	150'000	7.50
Total		11'186'395'879	559'319.58

Tableau récapitulatif général

ANNÉE	BÂTIMENTS	CAPITAL* ASSURÉ EN MILLIARDS DE CHF	PRIMES** ASSURANCE EN MILLIONS DE CHF	INDEMNITÉS DOMMAGES CAUSÉS PAR LE FEU		INDEMNITÉS DOMMAGES DUS AUX ÉLÉMENTS		CHARGES PRÉVENTION ET LUTTE INCENDIE EN MILLIONS DE CHF	RÉSULTAT DE L'EXERCICE ANNUEL EN CHF	ÉTAT DU CAPITAL PROPRE AU 31.12 EN MILLIONS DE CHF
				EN MILLIONS DE CHF	EN% DU CAPITAL ASSURÉ	EN MILLIONS DE CHF	EN% DU CAPITAL ASSURÉ			
1979	25'940	6,023	6,199	2,625	0,44	0,597	0,10	0,155	169'239	1,000
1999	32'134	16,331	12,390	4,301	0,26	21,332	1,31	2,321	198'735	49,724
2000	32'357	16,525	12,919	2,301	0,13	3,995	0,24	2,318	79'988	50,222
2001	32'719	16,691	13,109	3,844	0,23	0,398	0,02	2,776	68'911	43,608
2002	33'044	16,899	9,372	3,350	0,19	0,460	0,03	3,769	1'754'635	43,628
2003	33'273	17,096	9,493	1,527	0,09	1,102	0,06	4,258	61'353	43,901
2004	33'524	17,324	8,517	3,570	0,20	0,582	0,03	4,299	78'593	44,723
2005	33'770	17,532	8,916	4,243	0,24	7,700	0,44	4,065	57'400	46,302
2006	34'100	17,814	9,759	7,020	0,39	1,859	0,01	4,042	83'357	46,859
2007	34'371	18,109	9,840	4,065	0,22	11,725	0,65	3,937	51'336	46,943
2008	34'631	19,165	10,742	4,141	0,21	0,434	0,02	4,033	61'711	46,994
2009	34'874	20,086	11,296	2,461	0,12	1,965	0,10	6,781	62'995	47,056
2010	35'440	20,435	9,826	2,232	0,11	0,292	0,01	6,572	70'787	47,119
2011	35'724	20,792	10,712	2,680	0,13	2,750	0,13	5,756	45'454	47,189
2012	36'073	21,970	11,231	5,250	0,24	2,200	0,10	5,523	63'181	45,612
2013	36'391	22,377	12,357	1,050	0,05	0,350	0,02	5,211	143'469	46,925
2014	36'700	22,849	10,714	2,483	0,11	0,485	0,02	5,156	4'973'115	56,806
2015	37'046	23,181	10,826	4,000	0,17	0,400	0,02	5,112	2'735'374	61,779
2016	37'291	23,534	10,832	4,750	0,20	0,950	0,04	5,633	3'414'641	61,779
2017	37'545	23,864	10,964	3,200	0,13	0,700	0,03	4,391	6'428'639	65,214
2018	37'875	24,388	11,007	3,550	0,15	4,300	0,18	4,019	3'831'739	69,046
2019	38'136	24,758	9,183	9,650	0,39	0,590	0,02	4,075	6'019'469	74,991
2020	38'438	25,130	13,351	4,990	0,20	2,100	0,08	4,287	5'273'335	78,813
2021	38'715	25,571	12,463	1,680	0,07	5,550	0,22	4,545	4'272'968	80,586
2022	38'949	25,896	12,572	2,500	0,10	3,900	0,15	4,589	2'648'298	81,684
2023	39'178	28,060	13,621	3,700	0,13	4,650	0,17	5,673	3'119'822	84,556
2024	39'360	30,397	15,088	3,755	0,12	0,555	0,02	5,618	6'051'084	88,507

* y compris les assurances provisoires pour travaux en cours.

** y compris les acomptes de primes pour assurances de travaux en cours et le droit de timbre fédéral (5 %);
dès 2002, sans la prévention de 0,19% et sans droit de timbre fédéral.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

au Conseil d'administration de

ECA JURA – SAIGNELÉGIER

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ECA Jura comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau de variation de capitaux propres et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ECA Jura, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux textes légaux cantonaux régissant l'ECA Jura.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'ECA Jura, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'ECA Jura à poursuivre l'exploitation de l'activité. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'ECA Jura à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDAG Jura SA

Guillaume Bandelier
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Yoshi Hrdina
Expert-réviseur agréé

Delémont, le 8 avril 2025

Exemplaire numérique

Bilan au 31 décembre 2024

CHIFFRES EN MILLIERS DE FRANCS	EXPLICATIONS (PAGES 33-38)	2024 31.12	2023 31.12	VARIATION
ACTIF				
Actifs immobilisés				
Placements de capitaux	1	177'460	161'759	15'701
Participations	2	5'116	5'147	-31
Immobilisations corporelles	3	1'559	1'674	-115
Total Actifs immobilisés		184'136	168'580	15'556
Actifs circulants				
Actifs de régularisation	4	268	174	94
Créances	5	1'778	1'837	-59
Liquidités d'exploitation		2'823	1'579	1'244
Total Actifs circulants		4'869	3'590	1'279
Total de l'Actif		189'005	172'171	16'834
PASSIF				
Capitaux propres				
Capital porteur de risques issu de bénéfices accumulés		82'456	81'436	1'020
Résultat net de l'exercice		6'051	3'120	2'931
Total Capitaux propres		88'507	84'556	3'951
Capitaux étrangers				
Provisions techniques	6	10'904	13'580	-2'675
Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	7	36'737	34'504	2'234
Provisions non techniques	8	21'883	21'460	423
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	9	28'212	15'305	12'907
Passifs de régularisation	10	603	281	322
Créanciers divers et autres dettes	11	2'158	2'485	-327
Total Capitaux étrangers		100'498	87'615	12'883
Total du Passif		189'005	172'171	16'834

Les chiffres présentés sont arrondis au millier de francs selon les règles en usage dans le commerce et peuvent conduire à des différences d'arrondi.

Compte de résultat

CHIFFRES EN MILLIERS DE FRANCS	EXPLICATIONS (PAGES 39-44)	2024 1.1 – 31.12	2023 1.1 – 31.12	VARIATION
Produits des primes nettes d'assurance		15'088	13'621	1'467
Primes de la réassurance	12	-2'613	-2'112	-502
Primes nettes (réassurance déduite)	13	12'475	11'509	966
Charges des sinistres nets (y compris CIREN)	14	-5'495	-9'020	3'525
Variation des provisions techniques pour fluctuation et sécurité	15	-2'234	723	-2'957
Charges d'exploitation		-2'743	-2'618	-125
Réintégration d'amortissements, gains sur participations		4	0	4
Charges d'amortissements sur immobilisations corporelles		-74	-135	60
Autres produits d'exploitation		29	24	5
Variation de la provision pour rabais sur primes		1'168	1'107	61
Résultat technique d'assurance	16	3'131	1'591	1'540
Produits pour la prévention et la lutte		6'627	6'105	522
Charges pour la prévention et la lutte		-3'402	-3'779	377
Charges du personnel et d'administration pour la prévention et la lutte		-2'216	-1'894	-322
Variation des provisions non techniques pour la prévention et la lutte		-1'009	-431	-578
Résultat pour la prévention et la lutte	17	0	0	0
Produits des placements de capitaux	18	19'079	11'397	7'681
Part des revenus des placements de capitaux (prévention)	19	-385	-369	-16
Charges liées aux placements de capitaux	20	-2'914	-3'166	252
Frais de gestion des placements de capitaux	21	-329	-351	22
Résultat des produits de capitaux avant variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	22	15'451	7'512	7'939
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	23	-12'907	-5'162	-7'745
Résultat des placements de capitaux		2'544	2'350	194
Résultat d'exploitation		5'675	3'940	1'734
Variation des engagements de prévoyance	24	367	-829	1'196
Éléments uniques, hors période, hors exploitation	24	10	9	1
Résultat extraordinaire, hors exploitation		377	-821	1'197
BÉNÉFICE NET		6'051	3'120	2'931

Flux de trésorerie

CHIFFRES EN MILLIERS DE FRANCS	2024 1.1 – 31.12	2023 1.1 – 31.12
Flux de trésorerie relatif à l'exploitation		
Bénéfice net	6'051	3'120
Pertes non réalisées sur placements de capitaux	1'621	2'602
Bénéfices non réalisés sur placements de capitaux	-15'498	-7'455
Amortissements sur immobilisations corporelles	124	135
Réintégration d'amortissements sur participations	0	0
Variation des provisions techniques d'assurance	-2'675	92
Variation des provisions techniques pour fluctuation et sécurité	2'234	-723
Variation des provisions non techniques	423	1'297
Variation de la provision pour risques sur placements de capitaux	12'907	5'162
Variation des créances	59	415
Variation des actifs de régularisation	-94	-25
Variation des engagements, dettes et créanciers	-327	-247
Variation des passifs de régularisation	322	24
Flux de trésorerie relatif à l'exploitation	5'147	4'395
Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement		
Investissements en placements de capitaux*	-151'254	-156'305
Désinvestissements en placements de capitaux*	149'430	151'848
Investissements en immobilisations corporelles	-9	0
Désinvestissements en immobilisations corporelles	0	0
Investissements en participations	0	-151
Désinvestissements en participations	31	0
Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement	-1'803	-4'608
Flux de trésorerie relatif aux opérations de financement		
Versement de la part du bénéfice à la RCJU	-700	0
Attribution à la provision rabais sur primes	-1'400	-248
Flux de trésorerie relatif aux opérations de financement	-2'100	-248
Somme des flux de trésorerie	1'244	-461
Variation de trésorerie		
Trésorerie au 1.1	1'579	2'040
Somme des flux de trésorerie	1'244	-461
Trésorerie au 31.12	2'823	1'579

* Les montants de flux relatifs aux placements de capitaux mentionnés ci-dessus comprennent toutes les opérations d'achat et de vente de l'exercice, et non pas uniquement les mouvements (apports, retraits...) entre les activités d'exploitation et de placement. En outre, la vente à découvert n'est pas autorisée.

Variation des capitaux propres

Chiffres en milliers de francs

Capital porteur de risques issu de bénéfices accumulés au 1.1.2024	82'456
Résultat 2024	6'051
Capital propre au 31.12.2024	88'507
Répartition selon la Loi sur la protection et l'assurance des bâtiments	
Versement à la RCJU de la quote-part sur bénéfice 2024	-700
Attribution à la provision pour rabais sur primes	-2'800
Capital porteur de risques issu de bénéfices accumulés au 1.1.2025	85'007

Capital porteur de risques issu de bénéfices accumulés au 1.1.2023	81'436
Résultat 2023	3'120
Capital propre au 31.12.2023	84'556
Répartition selon la Loi sur la protection et l'assurance des bâtiments	
Versement à la RCJU de la quote-part sur bénéfice 2023	-700
Attribution à la provision pour rabais sur primes	-1'400
Capital porteur de risques issu de bénéfices accumulés au 1.1.2024	82'456



Autorités, direction et personnel

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente

M^{me} la ministre Rosalie Beuret Siess
Cheffe du Département des Finances

Vice-président

Jean-François Kohler, notaire, Courgenay

Membres

Cédric Dubied, courtier en assurances, Les Enfers
Anne Roy, paysanne, Porrentruy
Claude Schlüchter, technicien, Delémont

COMMISSION FINANCIÈRE

Jean-François Kohler (président)
Cédric Dubied
Sébastien Hauser
Benoît Froidevaux

COMMISSION PARTAGE DES BIENS AIB – ECA

Cédric Dubied (président)
Jean-François Kohler
François-Xavier Boillat
Sébastien Hauser

ORGANE DE CONTRÔLE

Fiduciaire

FIDAG Jura SA, Delémont

DIRECTION

Directeur

Sébastien Hauser

DÉPARTEMENT PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES DOMMAGES

Experts

Monique Paupe, vice-directrice et cheffe de département
Arnaud Brahier
Eric Schaller

Support prévention

Marc Braillard, responsable
Daïana Hirschi

SERVICES DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SIS)

Gestion réseau transmission des alarmes

John Mosimann, inspecteur cantonal des SIS
Alfonso Mamie (dès le 01.08.2024)
Daniel La Manna

Christine Gigon
Philippe Vallat

DÉPARTEMENT ASSURANCE ET SINISTRES

Experts

Nicolas Greppin, chef de département
Daniel Keller

Support assurance et sinistres

Mylène Willemin, responsable
Fabienne Aubry
Sylvie Gehriger
Mélanie Lazzari (dès le 01.05.2024)
Nadège Marchand
Patricia Panizza (jusqu'au 30.06.2024)
Sylvie Quinche

ESTIMATEURS

District de Delémont

Olivier Bart, Moutier (dès le 01.02.2024)
Raimondo Caramanna, Delémont
Cyril Kunz, Belprahon
Manuel Schindelholz, Delémont
Robin Voyame, Delémont

District de Porrentruy

Bernard Corbat, Vendlincourt
Pascal Henzelin, Porrentruy
Juanito Iglesias, Cœuve
Aurelio Iovine, Grandfontaine
Harold Santin, Courgenay

District des Franches-Montagnes

Jordan Marchand, Saignelégier
Jimmy Tran, Corgémont (dès le 01.02.2024)
Thomas Wermeille, Les Emibois

DÉPARTEMENT FINANCES ET RESSOURCES

Benoît Froidevaux, chef de département
Nadia Guichard
Céline Liechti
Manon Nicolet

APPRENTIES

Meryl Erard
Savina Meier
Romane Willemin (dès le 01.08.2024)

CONCIERGERIE

Patricia Aimone
Sylvie Kiran

EXPERT INSTALLATIONS THERMIQUES

Georges Queloz, Courrendlin

EXPERTS INSTALLATIONS TECHNIQUES

Arnaud Bregnard, Chevenez
Grégory Dubois, Saint-Ursanne (jusqu'au 31.12.2024)

Annexe aux comptes

Principes de présentation des comptes et d'évaluation

PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES, CLÔTURE

L'ECA Jura établit ses comptes conformément au référentiel Swiss GAAP RPC et en application en particulier de la norme Swiss GAAP RPC 41 en vigueur dans sa branche.

Les états financiers sont conformes à la Loi suisse et à la Loi cantonale sur la protection et l'assurance des bâtiments du Jura du 29 avril 2015.

Les comptes ont été présentés suivant le principe comptable de la continuité d'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe brut), a été respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se fondent sur des principes de gestion d'entreprise et donnent une image fidèle de l'état effectif de la fortune, des finances et des produits (true and fair view).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs suisses et arrondis selon les règles en usage dans le commerce, ce qui peut conduire parfois à des différences d'arrondi.

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

PRINCIPES D'ÉVALUATION

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique. Dans le respect du référentiel utilisé, le principe de **prudence** prévaut pour toute évaluation.

DÉPRÉCIATIONS / RÉAPPRÉCIATIONS

À chaque date de clôture du bilan, l'ECA Jura vérifie si les actifs doivent faire l'objet d'une dépréciation, notamment lorsqu'il apparaît que la valeur comptable d'un actif excède sa valeur de réalisation. Si tel est le cas, la valeur doit être ajustée à la valeur de réalisation, cet ajustement est alors mis au débit du résultat de la période considérée. Dans le sens inverse, lorsqu'un actif fait état d'une valeur de marché ou d'usage (utilité) significativement et durablement supérieure à sa valeur comptable, il fait alors l'objet d'une réappréciation portée au crédit du compte de résultat.

PARTICIPATIONS

Outre sa participation au Pool Suisse pour l'assurance contre les dommages sismiques, l'ECA Jura soutient le développement de technologies et moyens de production d'énergie durables en participant au capital-actions des sociétés régionales suivantes :

POSTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de la date de transaction. Les cours déterminants au 31 décembre s'élevaient à :

	2024	2023
AUD	0.5611	0.5743
EUR	0.9384	0.9298
GBP	1.1350	1.0729
NOK	0.0798	0.0829
USD	0.9063	0.8417
JPY	0.5766	0.5969

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Les placements de capitaux de l'ECA Jura sont évalués comme indiqué ci-après.

Liquidités

Les liquidités dans les placements de capitaux sont évaluées à leur valeur actuelle.

Immeubles

L'ECA Jura ne détient pas de bien immobilier au titre d'immeuble de placement. Il possède uniquement un immeuble pour son exploitation, enregistré en immobilisation corporelle à l'actif du bilan.

Titres

L'évaluation des titres se fait selon les valeurs actuelles (valeurs de marché cotées publiquement). Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sur les titres, ainsi que les intérêts courus, dividendes et autres distributions de bénéficiaires, sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Hypothèques, prêts

Les hypothèques et prêts sont évalués à leur valeur nominale. Toutes les corrections de valeur nécessaires ont été effectuées.

Cette rubrique comprend un prêt hypothécaire portant intérêt à la société proche et liée Regiotech SA d'un montant de 162'500 francs au 31.12.2024.

Participation	Siège	Valeur nominale du capital-actions détenu au 31.12.2024	
Thermoréseau-Porrentruy SA	Porrentruy	1'000'000.00 CHF	10,94 %
EDJ, Énergie du Jura SA	Delémont	157'500.00 CHF	2,12 %
Regiotech (Technopôle) SA	Porrentruy	50'000.00 CHF	2,69 %
Chauffage à distance St-Ursanne SA	St-Ursanne	50'000.00 CHF	4,54 %

Eu égard aux principes de prudence, d'évaluation et d'appréciation précédemment évoqués, ces participations ont fait l'objet de réintégration d'amortissements sur l'exercice 2020, pour les porter au bilan à leur valeur nominale dès le 31.12.2020. Seule la dernière participation y fait exception car l'appréciation de son ajustement nécessite le maintien d'une correction de valeur significative.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Les investissements en immobilisations corporelles ne peuvent être activés que s'ils ont une valeur de marché ou d'usage (valeur d'utilité), qu'ils entraînent une augmentation notoire de la durée de vie et pas uniquement un remplacement, et que leur valeur est durablement augmentée (au moins deux exercices). Par ailleurs, le seuil d'activation est par principe fixé à 5'000 francs par élément.

L'immeuble rue de la Gare 14 à Saignelégier que l'ECA Jura utilise pour son propre usage (exploitation) figure à cette rubrique. Il n'est pas hypothéqué et se situe sur un terrain appartenant à l'ECA Jura.

Les amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix historique et d'acquisition et reposent sur les durées d'utilisation suivantes:

Immeubles	50 ans
Transformation, modification de locaux	12 ans
Mobilier, machines de bureau	3 ans
Système informatique et de communication	3 ans
Système de contrôle des vents	10 ans

CRÉANCES

Les créances sont portées et évaluées au bilan à leur valeur nominale.

Ce poste fait apparaître une créance d'organisation liée au 31.12.2024, soit un montant de 837'658 francs dû par l'Union intercantonale de réassurance (UIR) au titre de solde de quote-part sur sinistres feu 2019.

LIQUIDITÉS D'EXPLOITATION

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux, ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Celles-ci sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

CAPITAL PORTEUR DE RISQUES ISSU DE BÉNÉFICES ACCUMULÉS

Il s'agit du cumul des bénéfices ou pertes conservés au 1^{er} janvier 2024.

La détermination du capital porteur de risques se base sur des calculs de risques conditionnés en fonction de la valeur assurée

du parc immobilier et de la réassurance. Les réserves et provisions y relatives doivent permettre à l'ECA Jura de poursuivre sa mission, quels que soient les événements exceptionnels lui incombant. Le capital porteur de risques calculé pour l'ECA Jura et déterminé selon les principes de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) se situe à 133 % du capital minimal requis au 31.12.2024 (127 % à fin 2023). L'objectif visé par le Conseil d'administration, actuellement fixé à 125 %, est atteint.

PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

Les provisions techniques se basent sur les engagements présumés à l'égard des assurés et comprennent:

- les provisions relatives aux sinistres ouverts en fin d'exercice et calculées sur la base des indemnités restant à payer;
- les provisions pour rabais sur primes d'assurance accordés aux assurés de l'ECA Jura sur la base d'une décision du Conseil d'administration et en fonction du résultat de l'année écoulée.

PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE POUR SÉCURITÉ ET FLUCTUATION

Les provisions techniques pour fluctuation et sécurité se basent sur des engagements contractuels ou statutaires à l'égard de la réassurance. Elles incluent:

- les provisions relatives à l'engagement contractuel couvrant les risques liés aux dommages éléments naturels (CIREN) et sismiques (POOL). Ces provisions sont fonction de la valeur d'assurance du parc immobilier;
- les provisions pour dommages non réassurés découlant de l'engagement contractuel pour la couverture des dommages feu et éléments naturels auprès de la réassurance (UIR).

PROVISIONS NON TECHNIQUES

Il s'agit de provisions sans rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont alimentées à la date du bilan s'il existe une obligation juridique ou implicite du passé, dont la probabilité et la fiabilité d'une sortie de fonds sont avérées, et dont le montant et la durée sont encore indéterminés. Elles sont évaluées sur la base d'une dépense vraisemblable.

PROVISION POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX

Cette provision est destinée à couvrir les risques boursiers et monétaires sur les placements de capitaux figurant à l'actif du bilan.

En relation aux normes comptables Swiss GAAP, la provision est déterminée selon le « Règlement interne concernant la stratégie de placements des capitaux 2020-2026 » qui stipule qu'une réserve pour fluctuation de cours sur les titres est constituée et que sa valeur doit représenter au minimum 5 % et au maximum 20 % des placements de capitaux. Sa variation est fonction de l'écart constaté en rapport à la valeur cible de rendement espéré sur les placements de capitaux.

Au début de l'exercice 2024, le Conseil d'administration a décidé de modifier le corridor de fluctuation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux, corrigeant ainsi le principe d'attribution de celle-ci, dès lors pleinement valable au bouclage de l'année 2024. Considérant que la variation de cette provision devait déjà être alignée au changement de principe lors du bouclage des comptes 2023, une attribution extraordinaire de 1'524'000 francs a été effectuée en ce sens sur ledit exercice.

DETTES

Les dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

Au 31.12.2024, ce poste contient deux montants dus à des personnes proches ou liées. Il s'agit d'une part d'une facture de la République et Canton du Jura concernant les frais annuels de projets et d'utilisations du système Polycom (système réseau d'alarmes et transmissions), d'un montant de 260'902.15 francs et, d'autre part, d'un montant de 1'401'186 francs dû à la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN), représentant le solde de contributions solidaires dues pour grands dommages enregistrés en 2021 et 2023 au sein du cercle commun de réassurance.

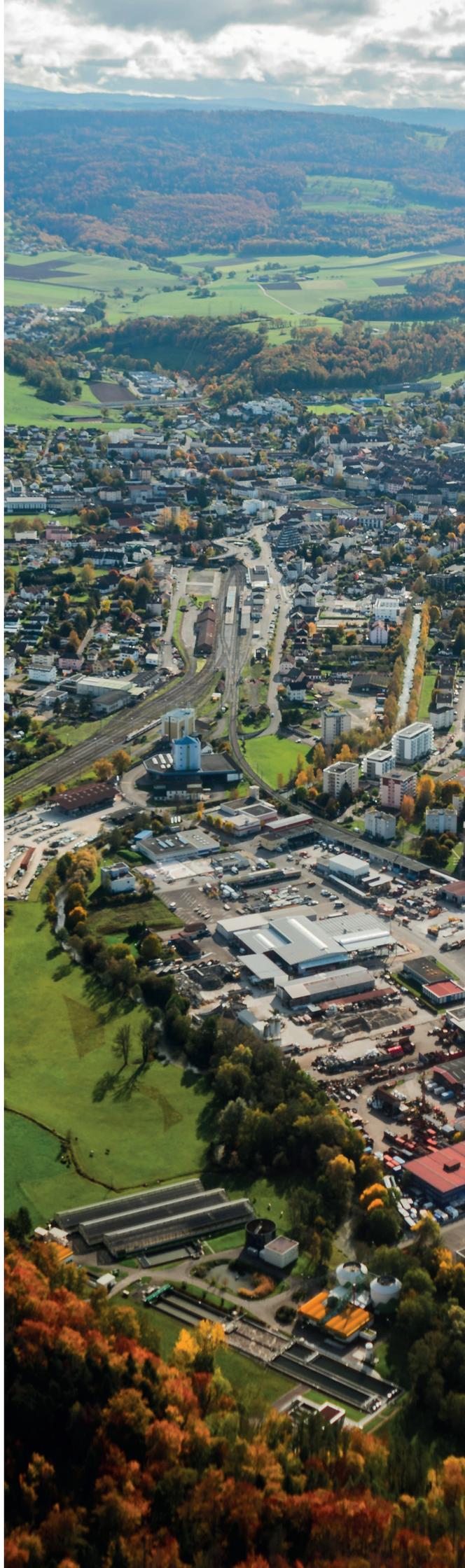
ACTIFS ET PASSIFS DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité qui doivent être délimités dans le temps.

Au 31.12.2024, les passifs de régularisation contiennent un montant dû à des personnes proches ou liées. Il s'agit du solde estimé pour factures à recevoir de la République et Canton du Jura concernant les frais de projets liés à la maintenance et au développement du système Polycom (système réseau d'alarmes et transmissions), pour 302'000 francs.

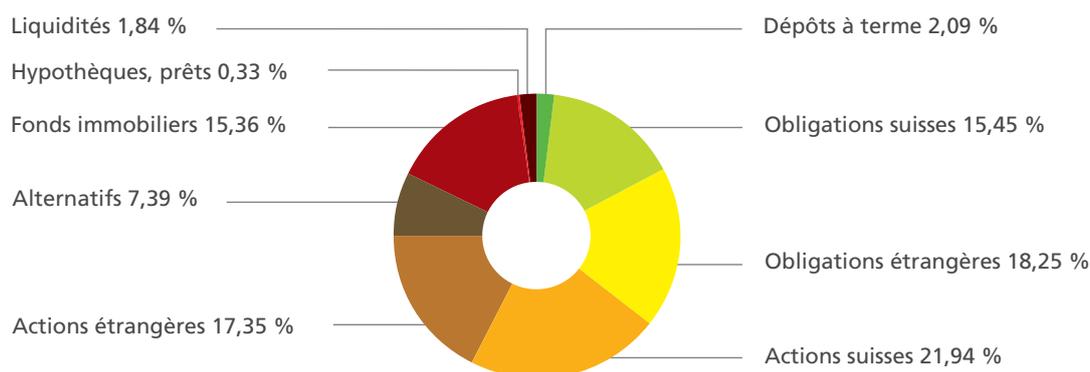
AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

Les autres actifs et passifs sont présentés à leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaires.



	2024	2023	VARIATION
1 PLACEMENTS DE CAPITAUX	177'460	161'759	15'701
Dépôts à terme	3'700	4'125	-425
Obligations suisses	27'412	27'810	-398
Obligations étrangères	32'395	28'067	4'329
Actions suisses	38'930	36'712	2'218
Actions étrangères	30'797	27'547	3'250
Alternatifs (y compris contrats à terme sur devises)	13'112	11'158	1'954
Fonds immobiliers	27'251	22'304	4'947
Hypothèques, prêts	591	631	-40
Liquidités	3'271	3'405	-134

RÉPARTITION DES PLACEMENTS DE CAPITAUX AU 31.12.2024



	2024	2023	VARIATION
2 PARTICIPATIONS	5'116	5'147	-31
Pool Suisse pour la couverture des dommages sismiques	3'909	3'940	-31
Participation Thermoréseau – Porrentruy SA	1'000	1'000	0
Participation EDJ, Énergie du Jura SA	158	158	0
Participation Regiotech (Technopôle) SA	50	50	0
Participation Chauffage à distance St-Ursanne SA	0	0	0

L'ECA Jura est membre du Pool Suisse pour l'assurance contre les dommages sismiques. Il participe à cette société simple à raison de 1,82 %. Par ailleurs, il soutient le développement de technologies et de moyens de production d'énergie durables en participant au capital de sociétés régionales.

3 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	MOBILIER, MACHINES DE BUREAU	SYSTÈME DE COMMUNICATION ET INFORMATIQUE	SYSTÈME DE CONTRÔLE DES VENTS	MODIFICATION LOCAUX GARE 14	IMMEUBLE GARE 14	TOTAL
2024						
Valeur comptable nette au 1.1.2024	0	8	0	357	1'308	1'674
Valeurs d'acquisition au 1.1.2024	174	199	52	600	2'231	3'257
Entrées de valeurs	0	9	0	0	0	9
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0
Valeurs d'acquisition au 31.12.2024	174	209	52	600	2'231	3'266
Ajustements cumulés au 1.1.2024	-174	-191	-52	-243	-923	-1'583
Amortissements	0	-12	0	-50	-62	-124
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0	0
Ajustements cumulés au 31.12.2024	-174	-203	-52	-293	-985	-1'707
Valeur comptable nette au 31.12.2024	0	6	0	307	1'246	1'559
2023						
Valeur comptable nette au 1.1.2023	0	31	0	407	1'371	1'809
Valeurs d'acquisition au 1.1.2023	174	199	52	600	2'231	3'257
Entrées de valeurs	0	0	0	0	0	0
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0
Valeurs d'acquisition au 31.12.2023	174	199	52	600	2'231	3'257
Ajustements cumulés au 1.1.2023	-174	-169	-52	-193	-860	-1'448
Amortissements	0	-22	0	-50	-62	-135
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0	0
Ajustements cumulés au 31.12.2023	-174	-191	-52	-243	-923	-1'583
Valeur comptable nette au 31.12.2023	0	8	0	357	1'308	1'674

	2024	2023	VARIATION
4 ACTIFS DE RÉGULARISATION	268	174	94
Intérêts courus	191	150	41
Autres actifs de régularisation	77	25	53
5 CRÉANCES	1'778	1'837	-59
Créances contre les assurés			
Primes en suspens	264	189	75
Créances contre la réassurance			
Quote-part de la réassurance sur les dommages Feu	838	1'042	-204
Quote-part de la réassurance sur les dommages Éléments	0	0	0
Autres créances			
Avoir sur l'impôt anticipé	525	430	96
Autres créances	151	177	-26

6 PROVISIONS TECHNIQUES

2024	1.1.2024	ATTRIBUTIONS	UTILISATIONS	DISSOLUTIONS	31.12.2024
Provisions sinistres Feu bruts	6'106	4'985	-4'017	-1'118	5'957
–part de la réassurance	-1'042	0	204	0	-838
Sinistres Feu nets	5'064	4'985	-3'813	-1'118	5'119
Provisions sinistres Éléments bruts	6'306	1'918	-4'100	-577	3'548
–part de la réassurance	0	0	0	0	0
Sinistres Éléments nets	6'306	1'918	-4'100	-577	3'548
Provision rabais sur primes	1'168	1'400	-1'168	0	1'400
Total relatif aux provisions	13'580	8'303	-9'284	-1'694	10'904

2023	1.1.2023	ATTRIBUTIONS	UTILISATIONS	DISSOLUTIONS	31.12.2023
Provisions sinistres Feu bruts	6'392	3'864	-3'822	-328	6'106
–part de la réassurance	-1'506	0	465	0	-1'042
Sinistres Feu nets	4'885	3'864	-3'358	-328	5'064
Provisions sinistres Éléments bruts	5'069	5'573	-3'440	-897	6'306
–part de la réassurance	0	0	0	0	0
Sinistres Éléments nets	5'069	5'573	-3'440	-897	6'306
Provision rabais sur primes	2'027	248	-1'107	0	1'168
Total relatif aux provisions	13'488	9'686	-8'369	-1'224	13'580

7 PROVISIONS TECHNIQUES POUR FLUCTUATION ET SÉCURITÉ

	FEU	ÉLÉMENTS	CIREN	POOL	TOTAL
État au 1.1.2024	9'240	8'698	10'080	6'486	34'504
Attributions ordinaires	218	2'439	0	0	2'657
Attribution extraordinaire	0	0	0	0	0
Dissolutions ordinaires	0	0	-368	-56	-423
État au 31.12.2024	9'458	11'137	9'713	6'430	36'737
État au 1.1.2023	9'066	9'549	10'080	6'532	35'227
Attributions ordinaires	174	0	0	0	174
Attribution extraordinaire	0	1'776	0	0	1'776
Dissolutions ordinaires	0	-2'627	0	-46	-2'673
État au 31.12.2023	9'240	8'698	10'080	6'486	34'504

PROVISIONS NÉCESSAIRES	2024	2023
Sinistres Éléments non réassurés	21'113	16'988
Sinistres Feu non réassurés	9'800	9'800
Obligations envers la CIREN	9'713	10'080
Obligations envers le Pool Suisse	6'430	6'486
Total de provisions nécessaires	47'055	43'353
Déjà mis en provisions selon bilan	-36'737	-34'504
Total de provisions manquantes	10'318	8'850



8 PROVISIONS NON TECHNIQUES

2024	1.1.2024	ATTRIBUTIONS	DISSOLUTIONS	31.12.2024
Subventions réseaux d'eau	1'818	1'003	-711	2'110
Subventions SIS	762	154	-592	324
Subventions prévention Éléments	32	12	-20	24
Subventions prévention Feu	238	28	-94	173
Provision mesures contre inondations	1'268	0	0	1'268
Engagements de prévoyance	3'171	0	-367	2'804
Provision pour la prévention et la lutte	14'171	1'009	0	15'180
Total	21'460	2'206	-1'783	21'883

2023	1.1.2023	ATTRIBUTIONS	DISSOLUTIONS	31.12.2023
Subventions réseaux d'eau	2'378	865	-1'425	1'818
Subventions SIS	214	958	-409	762
Subventions prévention Éléments	40	69	-76	32
Subventions prévention Feu	120	143	-25	238
Provision mesures contre inondations	1'330	0	-62	1'268
Engagements de prévoyance	2'342	829	0	3'171
Provision pour la prévention et la lutte	13'739	431	0	14'171
Total	20'163	3'295	-1'998	21'460



9 PROVISION POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX

2024	1.1.2024	ATTRIBUTION ORDINAIRE	ATTRIBUTION EXTRAORDINAIRE	DISSOLUTION ORDINAIRE	31.12.2024
	15'305	12'907	0	0	28'212

2023	1.1.2023	ATTRIBUTION ORDINAIRE	ATTRIBUTION EXTRAORDINAIRE	DISSOLUTION ORDINAIRE	31.12.2023
	10'143	3'638	1'524	0	15'305

	2024	2023
Provision maximale au 31.12	35'492	32'352
Déjà mis en provision selon bilan	-28'212	-15'305
Provision manquante au 31.12	7'280	17'047

Le règlement relatif à la stratégie des placements de capitaux prévoit qu'une provision pour risques liés aux placements (liquidités/créances/actions/alternatifs/fonds immobiliers/immeubles/dépôts) soit constituée et représente entre 5 % et 20 % du patrimoine placé.

	2024	2023	VARIATION
10 PASSIFS DE RÉGULARISATION	603	281	322
Solde vacances et heures supplémentaires	56	63	-7
Autres passifs de régularisation	547	218	329
11 DETTES	2'158	2'485	-327
Dettes contre les assurés	0	0	0
Contributions solidaires CIREN	1'401	1'897	-495
Créanciers divers et autres dettes à court terme	757	588	169

	2024	2023
12 PRIMES DE LA RÉASSURANCE	-2'613	-2'112
Réassurance Feu	-539	-468
Réassurance Éléments	-1'438	-1'280
Réassurance Tremblements de terre (Pool sismique)	-589	-364
Réassurance CIREN	-130	0
Bonus Union intercantonale de réassurance (UIR)	82	0

13 PRIMES NETTES (RÉASSURANCE DÉDUITE)	12'475	11'509
---	---------------	---------------

Les primes sont calculées de façon à pouvoir couvrir les frais administratifs et les charges de sinistres, ainsi qu'à constituer les provisions nécessaires à la bonne marche de l'ECA.

14 CHARGES DES SINISTRES NETS	-5'495	-9'020
Sinistres survenus	-4'310	-8'351
Ajustements provisions années antérieures	-898	137
Contributions solidaires CIREN	-272	-796
Mandats externes liés aux sinistres	-10	-19
Résultat net des recours	-5	10

15 VARIATION DES PROVISIONS TECHNIQUES POUR FLUCTUATION ET SÉCURITÉ	-2'234	723
Provisions pour les dommages Feu et Éléments non réassurés	-2'657	677
Engagement CIREN	368	0
Fonds de garantie Pool Suisse	56	46

16 INFORMATION DU DOMAINE ASSURANCE

RÉSULTAT TECHNIQUE	2024 1.1. – 31.12	2023 1.1. – 31.12	DIFFÉRENCE
Produits de l'assurance			
Primes brutes	15'091	13'623	1'468
Escomptes et frais d'encaissement des primes	-3	-2	-1
Primes de la réassurance	-2'613	-2'112	-502
Total des primes nettes (réassurance déduite)	12'475	11'509	966
Charges liées aux sinistres			
Charges liées aux sinistres Feu	-3'762	-3'701	-60
Recours sur sinistres	-5	10	-15
Ajustements provisions années antérieures	-112	163	-276
Total des charges nettes liées aux sinistres Feu	-3'879	-3'528	-351
Charges liées aux sinistres Éléments	-558	-4'669	4'111
Recours sur sinistres	0	0	0
Ajustements provisions années antérieures	-786	-27	-759
Contributions solidaires CIREN	-272	-796	524
Total des charges nettes liées aux sinistres Éléments	-1'616	-5'492	3'876
Total net des charges liées aux sinistres	-5'495	-9'020	3'525
Variations ordinaires des provisions pour fluctuation et sécurité	-2'234	2'499	-4'733
Attribution extraordinaire à la provision pour fluctuation et sécurité relative aux sinistres Éléments non réassurés	0	-1'776	1'776
Total des variations des provisions pour fluctuation et sécurité	-2'234	723	-2'957
Charges d'exploitation			
Salaires et traitements	-1'519	-1'643	124
Charges sociales	-306	-326	20
Autres charges de personnel	-108	-105	-3
Total des charges de personnel	-1'933	-2'074	141
Charges de locaux	-113	-56	-57
Charges d'administration	-123	-120	-4
Réintégration d'amortissements, gains sur participations	4	0	4
Charges d'amortissements sur immobilisations corporelles	-74	-135	60
Charges d'informatique	-574	-369	-205
Total des charges administratives	-881	-679	-201
Total des charges d'exploitation	-2'813	-2'753	-60
Autres produits d'exploitation	1'197	1'131	66
Autres charges d'exploitation	0	0	0
Résultat technique d'assurance	3'131	1'591	1'540

17 INFORMATION DU DOMAINE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES DOMMAGES

RÉSULTAT DE LA PRÉVENTION ET LUTTE	2024 1.1. – 31.12	2023 1.1. – 31.12	DIFFÉRENCE
Produits de la prévention et lutte			
Contributions des assurés	5'581	5'104	477
Contributions des assureurs privés	559	530	29
Émoluments PL	102	102	0
Part des revenus des placements de capitaux	385	369	16
Autres produits PL	0	0	0
Total des produits de la prévention et lutte	6'627	6'105	522
Charges de la prévention et lutte			
Subventions de la prévention	-156	-304	148
Autres charges de la prévention	-286	-279	-7
Total des charges de la prévention	-442	-583	142
Subventions réseaux d'eau	-977	-473	-504
Subventions aux SIS	-619	-1'701	1'082
Cours SIS	-379	-504	125
Charges des centres de renfort	-266	-208	-59
Autres charges de la lutte	-720	-311	-409
Total des charges de la lutte	-2'961	-3'196	236
Charges de personnel et d'administration			
Salaires et traitements	-1'171	-982	-189
Indemnités et soldes cadres et auxiliaires SIS	-89	-79	-10
Charges sociales	-262	-219	-43
Autres charges de personnel	-46	-51	4
Total des charges de personnel	-1'568	-1'330	-238
Charges du domaine	-182	-175	-7
Charges d'administration	-44	-42	-3
Charges d'informatique	-282	-212	-70
Publicité préventive	-140	-136	-4
Total des charges d'administration	-648	-564	-84
Résultat non technique intermédiaire	1'009	431	578
Variation de la provision prévention et lutte	-1'009	-431	-578
Résultat du domaine prévention et lutte contre les dommages	0	0	0

	2024	2023
18 PRODUITS DES PLACEMENTS DE CAPITALS	19'079	11'397
Produits des actions suisses	3'503	3'243
Dividendes	734	746
Gains réalisés	210	1'005
Gains non réalisés	2'559	1'492
Produits des actions étrangères	6'244	3'294
Dividendes	158	132
Gains réalisés	793	186
Gains non réalisés	5'293	2'976
Produits des fonds immobiliers	3'872	960
Dividendes	319	265
Gains réalisés	69	0
Gains non réalisés	3'483	695
Produits des obligations suisses	1'368	1'522
Produits des intérêts	266	226
Gains réalisés	61	49
Gains non réalisés	1'041	1'247
Produits des obligations étrangères	1'025	1'252
Produits des intérêts	400	337
Gains réalisés	49	226
Gains non réalisés	576	689
Produits des dépôts à terme	83	65
Produits des intérêts	83	65
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
Produits des hypothèques, prêts	13	14
Produits des intérêts	13	14
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
Produits des liquidités	151	95
Produits des intérêts	5	2
Gains réalisés (change)	146	93
Gains non réalisés	0	0
Produits de l'alternatif	2'581	442
Revenus sur alternatif	35	56
Gains réalisés	1	30
Gains non réalisés	2'545	356
Produits des contrats à terme sur devises	239	510
Gains sur contrats à terme	239	510

Annexes

Chiffres en milliers de francs

	2024	2023
19 PART DES REVENUS DES PLACEMENTS DE CAPITAUX (PRÉVENTION)	-385	-369
20 CHARGES SUR PLACEMENTS DE CAPITAUX	-2'914	-3'166
Charges sur actions suisses	-1'030	-908
Pertes réalisées	-31	-95
Pertes non réalisées	-999	-813
Charges sur actions étrangères	-60	-1'096
Pertes réalisées	-36	-57
Pertes non réalisées	-24	-1'039
Charges sur fonds immobiliers	-2	-279
Pertes réalisées	-2	0
Pertes non réalisées	0	-279
Charges sur obligations suisses	-28	-3
Pertes réalisées	-3	0
Pertes non réalisées	-26	-3
Charges sur obligations étrangères	-546	-466
Pertes réalisées	-4	0
Pertes non réalisées	-542	-466
Charges sur dépôts à terme	0	0
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
Charges sur hypothèques, prêts	0	0
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
Charges sur liquidités	-129	-140
Pertes réalisées (change)	-129	-140
Pertes non réalisées	0	0
Charges sur alternatif	-31	-2
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	-31	-2
Charges sur contrats à terme sur devises	-1'085	-268
Pertes sur contrats à terme	-1'085	-268
Autres charges sur titres	-3	-4
Impôt anticipé et forfaitaire étranger (en partie récupérable)	-3	-4

	2024	2023
21 CHARGES LIÉES AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX	-329	-351
Frais de dépôts, courtages, analyses	-329	-351
22 RÉSULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX AVANT VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX	15'451	7'512
Résultat des actions suisses	2'473	2'335
Résultat des actions étrangères	6'184	2'198
Résultat des fonds immobiliers	3'869	681
Résultat des obligations suisses	1'340	1'519
Résultat des obligations étrangères	479	786
Résultat des dépôts à terme	83	65
Résultat des prêts, hypothèques	13	14
Résultat de l'alternatif	2'550	440
Résultat des contrats à terme sur devises et liquidités	-824	197
Charges d'administration des titres	-329	-351
Part des revenus des placements de capitaux attribuée à la prévention	-385	-369
Impôt anticipé et forfaitaire étranger	-3	-4
23 VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX	-12'907	-5'162
24 RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE, HORS PÉRIODE, HORS EXPLOITATION	377	-821
Variation des engagements de prévoyance	367	-829
Distribution de capital CSSP (Coordination suisse des sapeurs-pompiers)	10	9

Annexe de référence

VALEURS D'ASSURANCE INCENDIE

EN MILLIERS DE FRANCS	2024	2023
Immobilisations corporelles	5'479	5'197

ENGAGEMENTS DE LA CIREN (communauté intercantonale de risques éléments naturels)

Dès qu'un membre de l'UIR (Union intercantonale de réassurance) dépasse la limite des grands dommages fixée individuellement et que la CIREN a versé un premier montant de 25 millions de francs suisses, l'ECA Jura répond, en plus, au moyen de son engagement de garantie qui se monte à 9'712'500 francs au 31.12.2024.

Cela étant, les sinistres enregistrés en 2023 ont dépassé la limite des grands dommages dans le canton de Neuchâtel (tempête-ouragan à La Chaux-de-Fonds en juillet 2023), ce qui a déclenché une contribution solidaire CIREN. L'exercice 2021 avait déjà enregistré un montant de contribution solidaire CIREN en raison des très importants dégâts de grêle dans les cantons de Zoug, Lucerne et Neuchâtel. Compte tenu de divers ajustements enregistrés ultérieurement au niveau des sinistres dans les trois cantons concernés, une charge due supplémentaire a été enregistrée sur l'exercice 2024 pour 271'924 francs.

Moyennant des premiers versements effectués en 2022, 2023 et 2024 à hauteur de 2'032'760 francs, le solde de contributions solidaires CIREN restant à honorer au 31.12.2024 s'élève à 1'401'186 francs, montant inscrit en dettes au bilan.

ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Selon l'article 4 des statuts de l'UIR « Chaque membre peut être tenu d'effectuer des versements jusqu'à concurrence d'un montant représentant le 0,20% de son capital réassuré. L'obligation de faire de tels versements prend naissance au moment où les réserves totales de l'UIR représentent moins de 0,07% des capitaux réassurés ». Au 31 décembre 2024, l'engagement de l'ECA Jura se monte à 3'791'500 francs (contre 3'347'800 francs au 31 décembre 2023).

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Le personnel de l'ECA Jura est assuré auprès de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura, qui est un établissement autonome de droit public ayant la personnalité juridique. La caisse a son siège à Porrentruy et a pour but d'assurer ses membres contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Elle peut aussi fournir des prestations qui vont au-delà du minimum prévu par la LPP, y compris des allocations d'assistance dans des situations de détresse, par exemple en cas de maladie, d'accident ou d'invalidité. Le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations a eu lieu le 1^{er} janvier 2014. Par conséquent, depuis cette date, le montant de la retraite est défini par le montant des cotisations de chaque individu et converti, suivant des méthodes actuarielles, en une rente.

Le passif du bilan de l'ECA Jura au 31.12.2024 tient compte des derniers chiffres fournis par la Caisse de pensions, soit ceux découlant des comptes annuels qu'elle a émis au 31 décembre 2023. Sur cette base, le taux de couverture présenté par la caisse est de 74,10 % (72,10 % l'année précédente) et le découvert se monte à 511,538 millions de francs; ce qui représente pour l'ECA Jura une part au découvert de 2'804'338 francs au 31.12.2023 (contre 3'171'213 francs l'année précédente).

GESTION DES RISQUES ET SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'ECA Jura est doté d'un système de contrôle adapté aux risques auxquels il est exposé et défini selon les prescriptions du Conseil d'administration. Les risques identifiés font périodiquement l'objet d'un examen systématique en vue d'en évaluer la probabilité et les conséquences. La Direction de l'ECA Jura prend les mesures nécessaires pour écarter, réduire ou répercuter ces risques. La situation est observée régulièrement.

TRANSACTIONS AVEC DES PERSONNES OU DES ORGANISATIONS PROCHES OU LIÉES

Sont notamment considérées comme proches ou liées les organisations suivantes: l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), l'Union intercantonale de réassurance (UIR), l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool), la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP), la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura (CPJU), la République et Canton du Jura (RCJU) et le Fonds des contributions pour interventions sur l'A16. Il existe, entre ces organisations et l'ECA Jura, une multitude de rapports de nature juridique, économique et humaine.

Les transactions avec ces organisations et sociétés reposent sur le principe général de rapports commerciaux normaux et sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, de façon légale et régulière. Il n'existe, de part et d'autre, ni lien de capitaux ni caution.

L'ECA Jura s'acquitte des tâches administratives pour le compte du Fonds des contributions pour interventions sur l'A16. Les frais administratifs y afférant font l'objet d'une facturation.

Sont également à considérer comme proches, les sociétés auxquelles l'ECA Jura participe au capital-actions (voir annexe aux comptes).

Toutes les personnes physiques qui exercent une influence déterminante sur les affaires de l'ECA Jura sont également considérées comme liées. Il s'agit généralement des membres du Conseil d'administration et de la Direction.

Annexe de référence

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION, IMPACTS FINANCIERS

Étant donné l'importance et l'ampleur des placements de capitaux pour l'ECA Jura, les tumultes des marchés boursiers peuvent conduire à des implications financières significatives affectant directement son bilan et son compte de résultat. Cependant, ces impacts financiers ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation; cela compte tenu notamment de fonds propres importants et de l'existence au bilan d'une provision « pour risques liés aux placements de capitaux » pouvant en limiter les effets.

ÉVÉNEMENTS APRÈS L'ÉTABLISSEMENT DU BILAN

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture n'a été identifié.

Cela étant, le Conseil d'administration a adopté les présents comptes annuels 2024 de manière définitive en date du 16 mai 2025.

Chiffres-clés 2024

	31.12.2024	31.12.2023	DIFFÉRENCE
Nombre de bâtiments assurés (sans ceux en cours de construction)	39'105	38'904	201
Capital assuré en milliards de francs	30,397	28,059	2,338
Primes nettes d'assurance en millions de francs	15,088	13,621	1,467
Contribution des assurés à la prévention en millions de francs	5,581	5,104	0,477
Primes de base moyennes par mille francs assurés en francs	0,41	0,41	0
Contribution à la prévention par mille francs assurés en francs	0,19	0,19	0
Sinistres Feu survenus pendant l'année en millions de francs	3,755	3,700	0,055
Sinistres Éléments survenus pendant l'année en millions de francs	0,555	4,650	-4,095
Provisions techniques de fluctuation et de sécurité en milliers de francs	36'737	34'504	2'234
Provision pour risques liés aux placements de capitaux en milliers de francs	28'212	15'305	12'907
Capital propre en milliers de francs	88'507	84'556	3'951
Capital propre en ‰ du capital assuré	2,912	3,013	-0,102
Résultat net de l'exercice en milliers de francs	6'051	3'120	2'931

IMPRESSUM

Rédaction

ECA Jura

Photographies

Joël Etique (pages 6, 9, 17, 27)
Artiom Vallat (pages 1, 14, 32, 36)

Correction

Catherine Vallat, Moutier

E C A • j U R A
ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE
IMMOBILIÈRE ET DE PRÉVENTION

